

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 11 mars 2021, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Patrick Domon, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Patrick Domon, président : "Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil de ville. Monsieur le maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Monsieur les représentants de la presse, Cher public présent ce soir. A toutes et tous, je vous adresse la cordiale bienvenue. Je salue tout particulièrement les nouvelles personnes qui siègent avec nous ce soir pour la première fois. Il est réjouissant de constater que la politique sait encore intéresser les jeunes puisque nous accueillons ce soir trois personnes qui n'ont pas la trentaine, voire même pas la vingtaine pour le benjamin. Bienvenue à vous, Mme Jessica Haenni, conseillère municipale, Mme Morgane Burgener et M. Ugo Boillat, conseiller et conseillère de ville pour le parti ARC. Il est certes un peu moins jeune, mais le Conseil de ville lui est familier. Il connaît bien les rouages de la politique, bon retour parmi nous, M. Michel Bastardoz, PLR. Pour la deuxième année consécutive, les conditions sanitaires nous obligent à siéger dans cette salle. Si ce cadre a l'avantage de permettre de nous retrouver physiquement, nous ne devons pas pour autant oublier de suivre les mesures de protection qui sont de mise. Elles sont standards, vous les connaissez, je ne vais donc pas les répéter. Je me permets tout de même de relever que le port du masque est obligatoire. Cela va compliquer quelque peu le travail de notre vice-chancelier, puisque la qualité de l'enregistrement de la séance, qui lui sert pour la rédaction du procès-verbal, s'en trouvera péjorée. Aussi je vous remercie de parler bien fort lors de vos prises de parole. Et merci à l'assemblée d'offrir le meilleur silence possible lorsque quelqu'un s'exprime. Par ailleurs, je relève que les masques chirurgicaux étouffent moins la voix que les masques en tissu. Si vous avez la possibilité d'en tenir compte, ce serait parfait."

M. Patrick Domon, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour de cette séance. Est-ce que ce dernier appelle des modifications de votre part ?"

M. Patrick Domon, président : "Cela ne semble pas être le cas, la séance se déroulera donc en respect de cet ordre du jour."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020
3. Communications du président et du maire
4. Crédit d'engagement de CHF 5'011'300.00, prévu au plan financier (financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable), pour le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raiset et les réservoirs de Sur les Crêts – décider du mode de financement : préavis pour le Corps électoral
5. Crédit d'engagement de CHF 900'000.00, prévu au plan financier, pour la réfection des réseaux souterrains de la Rue du Vallon entre les carrefours avec la Rue Saint-Martin et la Rue de Châtillon – décider du mode de financement : décision
6. Règlement sur la taxe de plus-value foncière : décision
7. Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a : décision

8. Rapport intermédiaire de la motion « Pour la création d'un poste de travailleur(se) social(e) hors murs », déposée le 3 septembre 2020 par la fraction socialiste (PS) : information
9. Nomination d'un membre au sein de la commission urbanisme et mobilité, en remplacement de M. Philippe Garraux, démissionnaire au 31.12.2020
10. Nomination de deux membres au sein de la commission de la jeunesse, en remplacement de Mme Danika Perret et de M. Gérald Bassard, démissionnaires
11. Nomination d'un membre au sein de la commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral », en remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire au 31.12.2020
12. Nomination d'un membre au sein de la commission spéciale « Maison de la Musique », en remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire au 31.12.2020
13. Traitement de la motion urgente « Actualisations du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier » de la fraction libérale-radical (PLR), réceptionnée par la chancellerie municipale le 16 février 2021 : décision
14. Motions et interpellations
15. Petites questions
16. Divers et imprévu

1. Appel

M. Patrick Domon, président : "Je remercie Mme Michèle Comte, ARC, secrétaire du bureau, de procéder à l'appel."

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Michel Bastardoz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mm Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), Mme Josepha Chiesa (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Danika Perret (ARC), Mme Morgane Burgener (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS) et Mme Joëlle Hälller (sans parti)

Sont excusés : M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Swann Thommen (ARC), M. Roger Comte (ARC), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Loïc Springenfeld (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Olivier Zimmermann (vice-maire), Mme Jessica Haenni, Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : -

Presse : M. Loris Studer (TeleBielingue), Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), Mme Natacha Mengoli (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : M. Philippe Tanner, Mme Marlyse Meyrat, M. Cévan Froidevaux, M. Elvis Martinez Rodriguez, Mme Daniela Voisin et Mme Vanina Rossini (citoyens de Saint-Imier)

M. Patrick Domon, président : "Je rappelle la répartition du travail des scrutateurs que je remercie d'avance au passage. Le scrutateur à ma droite comptabilisera les voix de la fraction PLR et du bureau, celui à ma gauche les voix de la fraction ARC, du Parti socialiste et de Mme Joëlle Hälller, sans parti."

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

Au vote, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est approuvé par 25 voix. M. Michel Bastardoz, PLR, ne s'est pas levé au moment du vote, celui-ci n'étant pas conseiller de ville au 10 décembre 2020.

3. Communications du président et du maire

M. Patrick Domon, président : "Le livre de cette législature s'ouvre ce soir sur un nouveau chapitre. Une année commence, avec son lot de nouveaux défis, d'affaires en cours, de moments attendus, probablement de surprises, de situations enthousiasmantes, d'autres de déception. Nous vivrons des victoires, mais aussi des frustrations. Assurément. C'est tous ensemble, pourtant, que nous serons les auteurs de ce bout d'histoire que nous nous apprêtons à écrire. J'espère sincèrement que notre multitude de visions, opinions et valeurs saura enrichir notre texte et que ce dernier sera notre fierté dans le regard de ceux qui nous ont élus. Je ne fais rien d'autre qu'enfoncer une porte ouverte en rappelant le contexte difficile que nous traversons depuis une année. Comme ailleurs, à Saint-Imier, la pandémie nous touche de bien des manières : bien sûr, il y a les victimes directes de la COVID, des Imériennes et Imériens qui ont été touchés dans leur santé. Il y a aussi ceux pour qui la santé va mais pour qui tout va mal, je pense ici à tous ceux qui souffrent de répercussions dans leur vie professionnelle, à tous ceux qui d'ordinaire enrichissent notre qualité de vie par leurs engagements, nos restaurateurs, nos commerçants, nos artisans, toutes les personnes impliquées dans des sociétés qui aujourd'hui tournent au ralenti, à nos jeunes qui auraient tant besoin de liberté et de légèreté dans leurs contacts, et que dire des personnes âgées ou malades qui se retrouvent souvent seules. Cette liste n'est en rien exhaustive, mais déjà ô combien triste en l'état. J'aimerais sincèrement que nous gardions bien cela en tête dans nos prochains échanges. S'il y a une période qui s'ouvre et qui appelle à une unité politique forte, intelligente, construite, rassurante, efficiente et à l'écoute, c'est là. Maintenant. Montrons aux Imériennes et aux Imériens que nous savons travailler ensemble dans ce contexte de crise. Et j'espère qu'à la fin de l'année nous signerons un chapitre politique dont nous serons tous fiers, un texte soigné dans son contenu et dans sa forme. Je ne terminerai pas ce premier discours sans vous remercier encore chaleureusement de m'avoir élu à la présidence de ce Conseil. Sachez que je m'en sens très honoré. J'espère pouvoir vous proposer un cadre qui nous permettra de vivre de riches débats, respectueux et fructueux. Merci."

M. Patrick Domon, président : "S'agissant des représentations, eh bien, depuis le début de l'année, je n'ai reçu aucune sollicitation. Je précise toutefois ne pas le prendre personnellement. Espérons que nous retrouverons rapidement des conditions qui nous permettront à nouveau de vivre toutes ces étapes et jalons de vie de société, ô combien importants. Parmi le courrier de ce début d'année, vous dire que nous avons reçu des remerciements en lien avec nos dons de décembre dernier. Les Cartons du cœur, par son président M. Claude Nussbaumer et sa caissière Mme Arlette Mosimann, nous remercient vivement et chaleureusement pour ce don bienvenu. Un beau geste de solidarité, selon eux, en ces temps difficiles, plus utile que jamais. Ils rappellent que tous les dons sont destinés à l'achat de marchandises. Mme Pauline Schoos, directrice de Sasdoval, nous remercie également pour notre soutien qu'elle qualifie de primordial pour le service et son équipe. Elle précise qu'il sera utilisé exclusivement pour l'achat de matériel dédié à la mobilité et aux soins palliatifs. J'en ai terminé avec mes points, je passe la parole à M. le Maire, M. Patrick Tanner."

M. Patrick Tanner, maire : "Au nom de l'Exécutif, je tiens tout d'abord à vous souhaiter, M. Domon, une belle et agréable année à la présidence du Conseil de ville et j'espère que celle-ci sera riche en échanges et en débats d'idées pour l'intérêt supérieur de notre cité. Je nous souhaite également de revenir très prochainement à une situation un peu plus

normalisée ou masques et distances physiques ne viendront plus empêcher les rencontres et rassemblements tellement importants pour la cohésion dans notre société toujours plus numérisée. J'en profite également pour souhaiter au nom du Conseil municipal la bienvenue à nos trois nouveaux conseillers de ville, Mme Morgane Burgener, MM. Hugo Boillat et Michel Bastardoz. Je souhaite que chacune et chacun de vous trouve du plaisir et de la satisfaction dans cette noble tâche au service de la collectivité.

Concernant mes communications, j'en ai une à vous partager ce soir, elle concerne les compteurs intelligents. En application de l'article 18 du Règlement d'organisation, le Conseil municipal informe le Conseil de ville des dépenses liées si elles sont supérieures à ses compétences financières. Faisant suite à une séance d'information du 17 novembre dernier puis aux préavis favorables des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal a accepté dans sa séance du 23 février dernier de libérer un crédit cadre de CHF 1'350'000.- pour financer, entre 2021 et 2027, le déploiement du smartmetering dans le réseau électrique de la commune de Saint-Imier, conformément aux obligations de la législation fédérale. Ce crédit est prévu au plan financier et constitue une dépense liée compte tenu de son caractère contraignant et obligatoire. Le déploiement du comptage électrique intelligent, dit "smartmetering", est une obligation légale fédérale (OAPEL art. 31e) depuis le 1^{er} janvier 2018 pour tous les distributeurs suisses tels que les Services techniques de Saint-Imier. Le 31 décembre 2027, au minimum 80% des compteurs électriques devront répondre aux exigences du comptage smart. Un compteur intelligent doit pouvoir, au minimum, transmettre un profil de consommation précis au quart d'heure près, le lendemain de la consommation. Les défis liés au déploiement en quelques années de plus de 3'000 compteurs (sur 3'800) de nouvelle génération à Saint-Imier sont multiples. Cyber sécurité, protection des données, transmission et gestion de ces dernières au moyen de la technologie big data, pression sur les prix en sont les principaux. Pour relever ces défis nouveaux, les dix communes partenaires de la Charte ont entrepris des travaux préparatoires dès 2017. Des études préalables leur ont permis de définir une stratégie commune qui est fondamentale dans un domaine où les efforts financiers de déploiement, y compris les achats de matériel, décroissent nettement avec l'augmentation du nombre de compteurs. Un premier crédit de CHF 229'998.- destiné à financer cette phase d'étude et les dépenses répétitives de la gestion du projet smartmeter entre 2019 et 2027 a été accepté par le Conseil municipal de Saint-Imier le 25 février 2019 en tant que dépense liée. Cette phase d'étude a été confiée à SACEN SA dont notre commune est actionnaire. Les premières investigations ayant démontré que des économies d'échelle pouvant atteindre 30% étaient réalistes par rapport à des solutions individuelles, des contacts ont été pris à l'échelle de la Romandie. Cette approche a mis en évidence une volonté de collaboration de la plupart des acteurs romands de taille et de stratégie d'entreprise comparable à celle des actionnaires de SACEN SA. Son but était de relever ensemble les défis technologiques, de sécurité (cybercriminalité), économiques, financiers et opérationnels (ressources humaines compétentes disponibles) à des prix compétitifs. Des études menées dès juin 2019 ont finalement abouti à une solution testée regroupant des distributeurs romands gérant un nombre important de compteurs électriques tout en garantissant l'autonomie de chaque distributeur, tel que nos Services techniques. Il s'agit en quelque sorte de bénéficier ainsi d'économies d'échelle dans les domaines où cela s'avère judicieux. A prestations égales, on peut articuler un rapport des dépenses de 1/10 entre une solution individuelle et la solution regroupée. De plus, avec les nouvelles technologies digitales (big data) qui seront développées, il sera possible de déployer ultérieurement des prestations de services telles le comptage multifluide pour l'eau et le gaz ainsi que le suivi des consommations en quasi temps réel (toutes les 5 secondes au lieu de 15 minutes le jour d'après). Il est donc prévu un regroupement pour garantir les meilleures prestations possibles au meilleur prix à SACEN et donc à ses dix communes propriétaires. Pour garantir l'autonomie communale, bon nombre de prestations et services resteront entre les mains des distributeurs tels que les STSI. Mentionnons, par exemple, le système informatique de gestion, la transmission des données, la facturation, les travaux de remplacement des compteurs. D'après les projections actuelles, les coûts induits par ce projet,

qui légalement pourraient être imputés aux coûts du réseau, ne devraient pas induire d'augmentation des prix de l'électricité."

4. Crédit d'engagement de CHF 5'011'300.00, prévu au plan financier (financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable), pour le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raisetete et les réservoirs de Sur les Crêts – décider du mode de financement : préavis pour le Corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Dans le cadre du système d'alimentation régional en eau potable du vallon de Saint-Imier, la source de la Raisetete, qui appartient et est exploitée depuis 1895 par la commune de Saint-Imier, a été reconnue par l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne comme une des quatre ressources d'importance régionale du haut-vallon de Saint-Imier. Les autres sont les puits des Sauges, la source du Torrent et les puits de Courtelary - Cortébert. A elles quatre, ces ressources permettent de garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable.

En 2019, la source de la Raisetete a été complétée par les puits des Sauges exploités par EAU-Vallon SA dont le capital-actions est détenu par la commune de Saint-Imier et le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF).

Conformément aux accords signés, les communes de Cormoret, Courtelary, Sonvilier et Renan seront entièrement alimentées par nos Services techniques d'ici la fin de cette année. Il est par conséquent impératif de garantir un fonctionnement optimal de la source de la Raisetete et des conduites de transport reliant Cormoret à Saint-Imier.

Aujourd'hui, deux conduites de transport amènent l'eau de la source de la Raisetete à Saint-Imier. La première, d'une longueur d'environ 4300 mètres et construite en 1893, est d'origine. D'un diamètre de 225 mm, elle alimente directement les quartiers est de la ville par le Passage de la Raisetete. Une seconde conduite d'une longueur d'environ 4'900 mètres a été construite en 1973 pour amener l'eau de la source aux réservoirs de Sur les Crêts à Saint-Imier.

Les deux conduites sont reliées via deux chambres de commutation et fonctionnent en parallèle.

Depuis plusieurs années déjà, la plus récente des deux, en fonte ductile de 300 mm de diamètre, montre des signes de faiblesse. De nombreuses fuites ont déjà dû être réparées, la corrosion des tuyaux étant à chaque fois en cause. Afin de limiter les pertes, un remplacement complet de la conduite est nécessaire.

La conduite construite en 1893 semble en meilleur état, mais elle arrive également en fin de vie après bientôt 128 ans d'exploitation. De plus, en raison des nombreuses prises d'eau qui sont installées le long du tracé pour alimenter des abreuvoirs, elle ne correspond plus aux normes actuelles. Compte tenu du risque trop élevé de contamination de l'eau traitée, elle ne peut plus être utilisée comme conduite de transport.

Plusieurs variantes de remplacement ont été étudiées. La solution retenue consiste à utiliser l'ancienne conduite par les améliorations foncières du canton de Berne comme fourreau pour une nouvelle conduite d'alimentation en eau des abreuvoirs des bourgesses de Cormoret et Villeret situés le long du tracé depuis Saint-Imier. Les modalités de reprise, d'investissement puis d'exploitation sont actuellement en cours de discussion.

La conduite de 1973 serait quant à elle remplacée par deux nouvelles conduites en parallèle, pour l'essentiel en conservant son tracé actuel. En condition normale, une conduite de

transport servirait au refoulement en direction de Saint-Imier et l'autre à l'alimentation du syndicat Courtelary/Cormoret depuis les réservoirs de Saint-Imier.

Le projet de nouvelles conduites de transport s'étend sur un tracé de près de 4'900 mètres entre la station de pompage (STAP) de la Raisetette et les réservoirs est de Saint-Imier. Ce projet traverse trois communes : 1.8 km de conduites sont situées sur Cormoret, 2.0 km sur Villeret et 1.1 km sur Saint-Imier.

Les deux nouvelles conduites présenteront des diamètres de 200 et 250 mm et seront constituées de tuyaux en fonte ductile, avec revêtement extérieur et intérieur en mortier de ciment. La pression nominale (PN), soit la résistance des conduites entre la STAP de la Raisetette et la chambre de livraison de Cormoret, sera supérieure (PN 25) au reste du tracé (PN 16) en raison de la forte pression.

Les travaux seront réalisés par tronçons. Sur l'ensemble du tracé, des tubes de protection de câble seront posés en parallèle des conduites d'eau pour le raccordement à la télégestion régionale. Les équipements anti coup de bélier présents à la Raisetette devront eux aussi être renouvelés et adaptés aux nouvelles conduites de transport.

COÛTS DU PROJET

Les coûts du projet ont été calculés sur la base des travaux de fourniture et de pose de conduites entre les réservoirs de Sur-les-Crêts et celui des Philosophes entre 2018 et 2019. La variante retenue est celle du terrassement traditionnel (excavatrice) qui est à priori la plus avantageuse. Une variante d'entreprise n'est toutefois pas à exclure lors de la phase d'appel d'offres.

Les données techniques calculées dans le cadre de la préparation du rapport de plan de quartier permettent ainsi d'estimer les coûts du projet de la manière suivante :

Description	Montants [CHF]
Génie civil	1'317'000.-
Appareillage (conduites, vannes, ...)	2'663'000.-
Divers et imprévus (10%)	398'000.-
Honoraires ingénieurs et spécialistes	220'000.-
Compensations écologiques	55'000.-
TOTAL travaux et honoraires HT	4'653'000.-
TVA (7.7%)	358'281.-
Total TTC	5'011'281.-

Tableau : estimation des coûts du projet (+/-10%)

Dans la nouvelle Loi sur l'alimentation en eau (LAEE), le remplacement des conduites de transport ne pourra à l'avenir plus faire l'objet d'une subvention du Fonds pour l'alimentation en eau du canton.

Selon les échanges avec l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne, ce projet pourrait cependant encore être soumis à l'ancienne loi de subventionnement des infrastructures de transport d'eau potable et faire l'objet d'un crédit supplémentaire à la promesse de subvention existante du 7 novembre 2019.

Une contribution cantonale de 25%, ce qui représente plus d'un million de francs, pourrait ainsi venir en diminution de l'investissement. Une demande de subvention a d'ores et déjà été effectuée dans ce sens auprès du canton qui demande, en préalable à toute décision, que le crédit d'engagement garantissant le financement du projet soit libéré par les autorités compétentes. Le Corps électoral imérien devrait être sollicité lors des votations du 13 juin prochain.

Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement à l'unanimité la libération de ce crédit, tout en précisant que le renouvellement de ces conduites sera assuré par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable et qu'aucune augmentation du prix de l'eau ne sera par conséquent nécessaire.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande l'acceptation du crédit d'engagement de CHF 5'011'300.-, prévu au plan financier et financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable (avec la possibilité d'emprunter), pour le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raisetete et les réservoirs de Sur les Crêts.

Ouverture de la discussion :

M. Raphaël Perotto, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance des rapports du Conseil municipal et du chef du Service de l'équipement et des documents complémentaires concernant le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raisetete et les réservoirs de Sur les Crêts. D'ici la fin de l'année, nos Services techniques devront assurer l'alimentation en eau des communes de Cormoret, Courtelary, Sonvillier et Renan. Par conséquent, il est impératif de continuer à garantir un fonctionnement optimal de la source de la Raisetete exploitée depuis 1895 par notre commune. Les affres du temps ayant fait leur œuvre, les deux conduites amenant l'eau de la source à Saint-Imier sont attaquées par la corrosion et la plus ancienne, après plus de 125 ans de bons et loyaux services, ne correspond plus aux normes actuelles et présente des risques de contamination de l'eau traitée. Il est important de souligner qu'aucune augmentation du prix de l'eau ne sera nécessaire et que si le crédit d'engagement garantissant le financement du projet est accepté ce soir et (par les autorités compétentes) lors des votations du 13 juin prochain, ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention du canton de plus d'un million de francs, ceci grâce à la demande de subvention de la commune datée d'avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'alimentation en eau qui n'octroie plus d'aides pour les conduites de transport. Pour ces raisons, la fraction ARC approuve à l'unanimité la libération d'un crédit d'engagement de 5'011'300.- pour le remplacement des conduites de transport, prévu au plan financier et financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste a lu avec attention le dossier sur le renouvellement des conduites d'eau. Elle a tout particulièrement apprécié le très intéressant dossier de Mémoires d'Ici, dont elle a eu plaisir à prendre connaissance. C'est une belle histoire d'Eau. En résumé, nos conduites d'eau sont vieilles et usées et il faut garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable, tant pour Saint-Imier que pour les villages avoisinants. La corrosion des tuyaux a provoqué de nombreuses fuites qui ont dû être réparées et qu'il faut songer à limiter. Compte tenu, par ailleurs, du risque trop élevé de contamination de l'eau traitée, qui ne permet plus à une partie des conduites d'être utilisées comme conduites de transport, le renouvellement de ces conduites apparaît nécessaire et inéluctable. La fraction socialiste recommande à l'unanimité l'acceptation du crédit d'engagement de CHF 5'011'300.-, prévu au plan financier et financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable (avec la possibilité d'emprunter), pour le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raisetete et les réservoirs de Sur les Crêts."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le PLR a étudié le dossier concernant le remplacement des conduites de transport en eau entre la source de la Raisetete et les réservoirs de Sur les Crêts.

Afin de respecter les normes de la nouvelle Loi sur l'alimentation en eau potable, chaque commune doit disposer d'au minimum deux sources, afin de pouvoir garantir l'approvisionnement d'eau de qualité à la population. Saint-Imier dispose actuellement d'un approvisionnement flambant neuf du puits des Sauges. Afin de pouvoir respecter la nouvelle norme en vigueur, nous devons rénover l'approvisionnement venant de Cormoret. La commune a investi passablement d'argent les dernières années pour la remise en état de la station de pompage de la Raisetette. Il s'agit ici des derniers travaux à réaliser pour avoir une station à jour. Le PLR accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 5'011'300.- prévu au plan financier et financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable. Si besoin, un emprunt peut également être réalisé."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "j'ai lu attentivement le dossier et j'accepte le crédit demandé."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 5'011'300.00, prévu au plan financier (financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable), pour le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raisetette et les réservoirs de Sur les Crêts, avec possibilité d'emprunter, est accepté à l'unanimité.

M. Patrick Domon, président : "Avant de passer au point suivant, j'aimerais encore remercier le Conseil municipal d'avoir joint à la documentation le dossier de Mémoires d'Ici intitulé "L'arrivée de l'eau courante à Saint-Imier". J'ai trouvé très intéressant d'avoir cet éclairage historique en regard au dossier pragmatique du point à traiter. Merci."

5. Crédit d'engagement de CHF 900'000.00, prévu au plan financier, pour la réfection des réseaux souterrains de la Rue du Vallon entre les carrefours avec la Rue Saint-Martin et la Rue de Châtillon – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

La rénovation des réseaux souterrains et du revêtement de la Rue du Vallon entre les carrefours avec les rues de Châtillon et de Saint-Martin est prévue de longue date au plan financier. Ce secteur sera intégré au système séparatif entre les eaux usées et les eaux claires. Il verra en outre ses conduites d'eau, de gaz et son alimentation électrique renouvelées.

Afin d'exploiter au mieux les synergies, le revêtement de la totalité de la chaussée et des trottoirs sera remis à neuf. L'éventuel changement d'affectation du jardin public sera également pris en compte dans le projet de rénovation des réseaux souterrains de la Rue du Vallon, tout comme le rapport lié à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Il est également important de signaler que le canton de Berne, par son Office des ponts et chaussées (OPC), prévoit de réaliser d'importants travaux de requalification des rues cantonales de Châtillon, du Vallon, de la Gare et de la Suze en 2022. Le projet est actuellement en cours de planification. Il consistera à réaménager le tracé de la route cantonale et les trottoirs adjacents, de renouveler les infrastructures souterraines communales en synergie, de redéfinir l'espace public de la Place de la Gare, de favoriser la mobilité douce ainsi que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Finalement, les arrêts de bus seront également adaptés à la LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées).

Afin de permettre une bonne coordination entre les deux projets et de répondre aux besoins de modernisation des réseaux souterrains, les travaux suivants sont planifiés en 2021 :

Evacuation des eaux :

Selon le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) communal, la Rue du Vallon doit être mise en système séparatif. Cette évolution permettra à terme d'amener les eaux claires de la Rue Saint-Martin ainsi que celles de la Rue et de la Place du Marché vers la Suze plutôt qu'à la station d'épuration. Le collecteur d'égouts sera partiellement renouvelé, alors qu'une nouvelle conduite d'évacuation des eaux claires sera posée. Les bâtiments de la Rue du Vallon seront raccordés au système séparatif. Un budget de CHF 300'000.- est prévu au plan financier pour les travaux sur le réseau d'assainissement.

Gaz :

Plusieurs bâtiments sont raccordés au réseau de distribution de gaz à la Rue du Vallon. La conduite les alimentant est en fonte grise de 75 mm ; elle doit être impérativement renouvelée pour des questions de sécurité. En effet, plusieurs fuites ont déjà dû être colmatées ces dernières années dans ce secteur. Le plan financier prévoit un investissement de CHF 200'000.- pour rénover le réseau de gaz de la Rue du Vallon.

Route et trottoirs :

La chaussée et les trottoirs de la Rue du Vallon seront rénovés afin de correspondre aux standards actuels et favoriser l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Des investigations complémentaires seront réalisées afin de déterminer si le coffre de l'ensemble de la chaussée devra être renouvelé. Le projet tiendra également compte des nouveaux aménagements en lien avec le projet hôtelier. Celui-ci fait actuellement l'objet d'une procédure qualifiée réunissant plusieurs experts dans le but d'obtenir une intégration de qualité à l'endroit convoité. Un budget de CHF 200'000.- est prévu au plan financier pour ces travaux. Le projet d'aménagement définitif sera finalisé une fois l'issue de la procédure qualifiée connue ; il fera l'objet d'un préavis de la Commission urbanisme et mobilité.

Eau potable :

Le réseau d'eau potable présent dans ce secteur est vétuste. Il a connu plusieurs ruptures ces dernières années. La conduite en fonte grise d'un diamètre de 100 mm sera remplacée par une conduite en fonte ductile de 150 mm sur 150 mètres, depuis le carrefour avec la Rue de Châtillon jusqu'à l'ouest du croisement avec la Rue Saint-Martin. Les raccordements privés seront également renouvelés jusqu'au trottoir. Les coûts de rénovation du réseau d'eau devraient s'élever à CHF 100'000.-, qui seront financés par le budget de fonctionnement 2021 (7101.3143.02).

Electricité :

Le réseau basse tension et l'éclairage public seront modernisés. Une batterie de tubes électriques sera posée ainsi que des armoires et des chambres de distribution. Un montant de CHF 100'000.- de la rubrique 8711.3143.05, « Modernisation du réseau électrique », du budget de fonctionnement sera consacré à ces travaux. Une coordination est également prévue avec Diatel SA pour la modernisation du réseau multimédia.

Coûts du projet

Les coûts du projet peuvent être résumés comme suit :

Objet/ réseau	Montants	Financement
Assainissement (eaux usées)	300'000.-	Investissement prévu

Gaz	200'000.-	Investissement prévu
Route et trottoirs	200'000.-	Investissement prévu
Eau potable	100'000.-	Entretien du réseau
Electricité	100'000.-	Entretien du réseau
TOTAL travaux et honoraires TTC	900'000.-	Prévu au plan financier

Tableau : estimation des coûts du projet (+/-10%)

En se basant sur les préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 900'000.- TTC prévu au plan financier, pour la réfection des réseaux souterrains de la Rue du Vallon entre les carrefours avec le Rue Saint-Martin et la Rue de Châtillon, en le finançant par l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Notre fraction a pris connaissance du rapport concernant la réfection de la Rue du Vallon et des réseaux souterrains entre les carrefours avec la Rue Saint-Martin et la Rue de Châtillon. Pour les raisons suivantes :

- renouvellement de la conduite de gaz pour des questions de sécurité;
- éviter de nouvelles ruptures en assainissant le réseau d'eau potable;
- mise en système séparatif de l'évacuation des eaux de la Rue du Vallon;
- favoriser l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en adaptant aux exigences de notre temps les trottoirs ainsi que la chaussée de la Rue du Vallon;
- modernisation du réseau basse tension et de l'éclairage public;

le PLR accepte la libération d'un crédit d'engagement de CHF 900'000.- prévu au plan financier pour la réfection des réseaux souterrains de la Rue du Vallon entre les carrefours avec la Rue Saint-Martin et la Rue de Châtillon en le finançant par emprunt. Cependant, la fraction PLR exige avec force que si la construction de l'hôtel devait être acceptée, les services concernés de la Municipalités coordonnent leurs différentes interventions afin d'éviter de faire le travail à double, ce qui permettra sans aucun doute d'éviter des frais supplémentaires."

M. Claude Voisin, ARC : "Les membres de notre fraction ont pris connaissance du rapport des Services techniques qui proposent une réfection des réseaux souterrains de la Rue du Vallon entre les carrefours de la Rue Saint-Martin et Châtillon. Ce projet nous semble important et nécessaire. Les améliorations apportées à nos conduites souterraines ne doivent pas être remises en cause. De plus, le projet est étudié de manière judicieuse puisqu'il tiendra compte de l'éventuelle construction de l'hôtel et que la remise à neuf du revêtement des chaussées et des trottoirs est également prévue. La fraction ARC accepte la libération d'un crédit d'engagement de CHF 900'000.-, prévu au plan financier, en le finançant par l'emprunt. Nous tenons également à remercier le Département de l'équipement pour le travail effectué et la rédaction du rapport."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Projet prévu de longue date, la rénovation des réseaux souterrains et du revêtement de la Rue du Vallon, entre les carrefours avec les rues de

Châtillon et de Saint-Martin, a été planifiée pour 2021. La fraction socialiste adhère totalement à ce projet. Elle est satisfaite de savoir que ce secteur verra ses conduites d'eau, de gaz et son alimentation électrique renouvelées et surtout que le revêtement de la totalité de la chaussée et des trottoirs sera remis à neuf. Elle approuve donc à l'unanimité, pour la réfection de ces réseaux et du revêtement de la rue, la libération d'un crédit d'engagement de CHF 900'000.- TTC prévu au plan financier, en le finançant par l'emprunt."

M. Patrick Domon, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Patrick Domon, président : "Mme Joëlle Häller, sans parti ?"

Mme Joëlle Häller, sans parti : "Non, merci."

M. Patrick Domon, président : "Bien, nous pouvons passer au vote."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 900'000.00, prévu au plan financier, pour la réfection des réseaux souterrains de la Rue du Vallon entre les carrefours avec la Rue Saint-Martin et la Rue de Châtillon, en le finançant par l'emprunt, est accepté à l'unanimité.

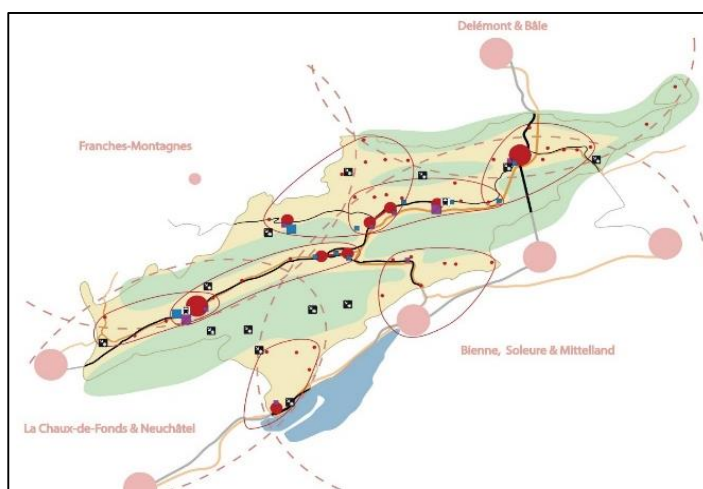
6. Règlement sur la taxe de plus-value foncière : décision

Rapport du Conseil municipal :

Dans son Plan directeur 2030, le Conseil-exécutif bernois fixe les priorités en matière d'investissements dans l'infrastructure de transport et coordonne le développement du milieu bâti et celui des transports.

L'urbanisation concentrée que préconise le canton de Berne est conforme au principe d'une utilisation mesurée du sol. Les communes devront par conséquent à l'avenir avant tout se développer à l'intérieur de leurs zones construites et ne procéder à des classements en zone à bâtir qu'à titre exceptionnel. Il s'agit parallèlement de maintenir ou même de renforcer la qualité de l'habitat et, plus généralement, du milieu bâti (espaces libres, espaces publics, valeur du site construit, etc.).

Le potentiel d'urbanisation interne est reconnu et exploité depuis de nombreuses années dans le canton de Berne. En effet, le Programme des pôles de développement économique (PDE) vise depuis plus de 30 ans une concentration des places de travail à forte valeur ajoutée en des sites sélectionnés. Ce programme vise l'aménagement de superficies en des emplacements centraux et stratégiques du canton de Berne, bien raccordés aux réseaux des transports, de telle sorte que des entreprises puissent s'y installer, construire ou s'agrandir dans les meilleurs délais possibles. C'est notamment le cas de la zone industrielle de La Clef à Saint-Imier, inscrite au programme des PDE depuis 1999 déjà.



Il convient également de relever ici que depuis plusieurs années Saint-Imier ne dispose de plus aucune réserve pour procéder à de nouveaux dézonages. Il s'agit par conséquent d'exploiter au mieux son potentiel d'urbanisation vers l'intérieur.

Cependant, l'acceptation par le Parlement fédéral de l'arrêté du 21 juin 2019 sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire, qui entérine notamment la construction de la future halte CFF de La Clef, ouvre de nouvelles perspectives de développement de notre cité.

Inscrite en toutes lettres parmi les nouveaux arrêts financés par la Confédération, la réalisation du projet imérien permettra de desservir le pôle économique cantonal (PDE) de La Clef ainsi que le secteur de l'Hôpital du Jura bernois, tout en contribuant à une mobilité combinée des nombreux pendulaires.

Une forte urbanisation autour du futur arrêt de La Clef représente ainsi un objectif prioritaire tant pour la commune que pour le canton. Afin de concrétiser cette volonté, le canton a désigné, dans son plan directeur le secteur de La Clef – Vaurenin comme prioritaire pour l'extension du milieu bâti, en le classant comme pôle d'urbanisation d'importance cantonale consacré au logement.

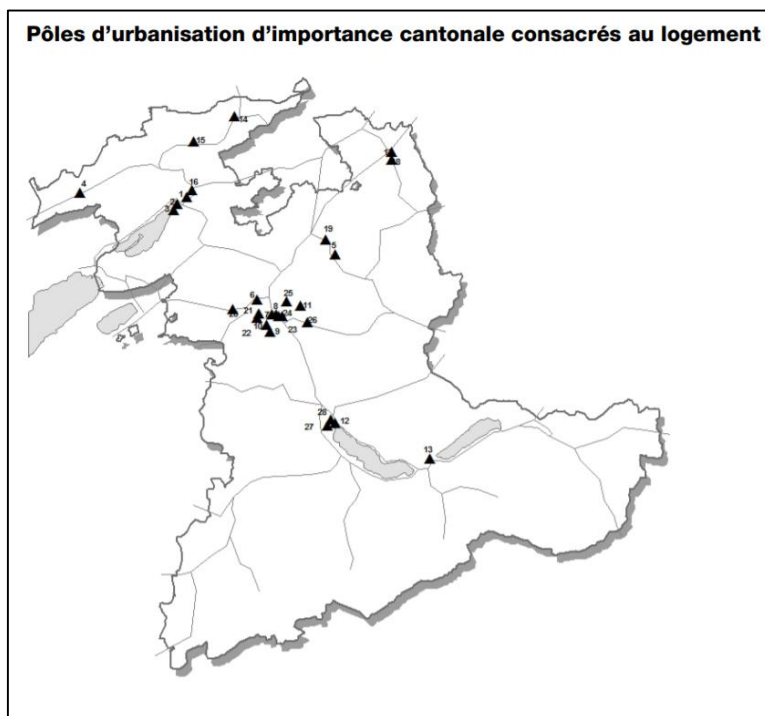
De 40'000 m², ce nouveau pôle d'urbanisation d'importance cantonale consacré au logement permettra ainsi de concentrer une part importante des futurs habitants du vallon de Saint-Imier dans la localité-centre, à proximité de possibilités d'approvisionnement, de lieux de formation et de travail importants, dans un site bien desservi en direction des pôles de La Chaux-de-Fonds et de Bienne.

Toujours selon le plan directeur cantonal, un tel secteur peut être mis en zone à bâtir sans que sa surface ne compte pour le dimensionnement de la zone à bâtir communale. Il s'agit par conséquent d'une très belle opportunité de développement pour la commune de Saint-Imier. L'urbanisation concentrée et préconisée dans ce secteur devrait également constituer un facteur décisif pour l'assainissement du bâtiment de l'Ancien asile et sa réaffectation prochaine.

L'impact de ce pôle cantonal est donc important pour notre commune. L'affectation prévue, avec une densité adéquate, doit par conséquent y être concrétisée en priorité. Le canton assurera en outre la promotion de ce futur pôle habitat.

En parallèle à la réalisation de la halte CFF, la municipalité doit engager les démarches de base pour réaliser ce projet de pôle d'habitat (inscription dans la zone à bâtir, vérification de la disponibilité des terrains, études pour la viabilisation du site, ...).

La densité d'habitants voulue ainsi que les autres conditions devront encore être précisées dans la prochaine Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU), en



fonction de l'évolution démographique et des besoins effectifs dans le vallon de Saint-Imier. Cette nouvelle zone à planification obligatoire (ZPO) devra impérativement englober une conception orientée mobilité douce, alors que les constructions devront quant à elles répondre à des prescriptions énergétiques élevées.

Dans le cadre de la modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), le législateur fédéral a précisé le mandat législatif concernant la compensation des plus-values résultant de mesures d'aménagement (taxe sur la plus-value).

Cela signifie que lorsqu'une commune classe un terrain agricole en zone à bâtir, la valeur de celui-ci s'accroît sensiblement sans contribution aucune du propriétaire. En effet, un terrain constructible coûte habituellement plus cher qu'un terrain agricole et la valeur est généralement plus élevée en zone d'habitation qu'en zone industrielle. Inversement, un terrain qui repasse en zone agricole perd de sa valeur. En modifiant la LAT, le Parlement a réitéré son attachement au principe de la taxation de la plus-value. Le droit fédéral comprend désormais lui-même une norme minimale que les cantons doivent mettre en œuvre dans les cinq ans, faute de quoi aucune nouvelle zone à bâtir ne pourra être créée à l'échéance du délai.

La révision de la LAT contraint par conséquent les cantons de taxer cette plus-value à au moins 20 pour cent. Le produit de la taxe servira à indemniser les propriétaires dont un terrain aura été exclu de la zone à bâtir. Les cantons et les communes pourront aussi l'utiliser pour financer l'aménagement de places publiques ou de parcs.

Le canton de Berne a rempli ce mandat en créant les bases légales nécessaires dans le cadre de la révision partielle de la législation sur les constructions (art. 142 à 142f de la loi sur les constructions).

La loi sur les constructions (LC) et l'ordonnance sur les constructions (OC) révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2020. Elles fixent dès lors les dispositions d'exécution nécessaires à la compensation de la plus-value.

A cette occasion, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a élaboré en collaboration avec l'Association des communes bernoises (ACB) des modèles de documents concernant la taxe sur la plus-value qu'il met à la disposition des communes.

Les marges de manœuvre pour adapter le règlement à la situation imérienne sont très faibles car l'essentiel du règlement repose sur des exigences qui découlent de la LC ou de l'OC.

Afin d'initier les travaux préparatoires et sur préavis unanimes de la Commission urbanisme et mobilité et de la Commission des finances, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'approuver la nouvelle réglementation sur la taxe de plus-value foncière.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Domon, président : "Dans un premier temps, je vais ouvrir la discussion afin que vous puissiez partager globalement vos positions. Puis je vais parcourir les différents points de ce règlement. Vous pourrez alors intervenir pour toute remarque et/ou proposition de modification. Le cas échéant, nous procéderons alors au vote sur les modifications proposées. Puis nous passerons au vote du règlement dans sa version convenue. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de procéder...

Mme Elisabeth Beck, PS : "A la suite de la modification de la Loi sur l'aménagement du territoire (la LAT), une modification de la Loi cantonale sur les constructions à propos de la

compensation des plus-values (taxe sur les plus-values) a été effectuée. L'Ordonnance cantonale sur les constructions a également dû être mise en conformité. La loi et l'ordonnance sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2020. Le droit fédéral demandant que la norme minimale soit mise en œuvre dans les cinq ans par le canton a été respecté. Il s'agit maintenant pour la commune de Saint-Imier d'adapter son Règlement sur la taxe de plus-value foncière. Les propriétaires fonciers auxquels des mesures d'aménagement apportent de nouveaux avantages doivent être soumis à une taxe sur la plus-value foncière. Il est utile de savoir qu'il restera possible pour la commune, à des conditions strictes et en engageant encore différentes démarches, de revendiquer de nouveaux dézonages : à ce titre, une deuxième halte CFF permettra un développement du milieu bâti dans le secteur de la Clef – Vaurenin. Selon le plan directeur du canton, les secteurs de la Clef et de l'Hôpital du Jura bernois peuvent désormais être mis en zone à bâtir sans que leurs surfaces ne comptent pour le dimensionnement de la zone à bâtir communale, ceci après l'acceptation de l'arrêté du 21 juin 2019 du Parlement fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire. Pour revenir au Règlement sur la taxe de plus-value foncière, il faut savoir que la marge de manœuvre pour la Municipalité est mince puisque celui-ci dépend du droit supérieur. Cependant, les articles 2 et 3 permettent d'agir sur les taux afin d'encourager une construction dans les meilleurs délais sur les parcelles des propriétaires fonciers. Les taxes permettront en contrepartie de financer l'aménagement de places publiques ou l'indemnisation des propriétaires dont un terrain serait exclu de la zone à bâtir. La fraction socialiste, à l'unanimité, accepte ce Règlement sur la taxe de plus-value foncière. Elle remercie non seulement le Service de l'urbanisme pour le travail mais aussi l'OACOT et l'Association des communes qui ont mis à disposition des modèles de documents pour élaborer ce règlement."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du point 6 concernant le Règlement sur la taxe de plus-value foncière. La fraction est consciente que les nouvelles zones à bâtir sur Saint-Imier sont inexistantes. Dans un souci de développement de nouvelles zones d'habitation dans notre commune dans un proche avenir et conformément au plan directeur du canton de Berne qui octroie des autorisations pour des pôles de développement tels que notre zone de La Clef, bientôt desservie par une halte CFF, la fraction ARC rejoint les recommandations du Conseil municipal, de la Commission urbanisme et mobilité et de la Commission des finances et est consciente de l'opportunité donnée par ce nouveau règlement. Elle accepte donc à l'unanimité le Règlement sur la taxe de plus-value foncière."

M. Daniel Müller, PLR : "Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la compensation des plus-values résultant de mesures d'aménagement daté du 23 février 2021, le PLR approuve la nouvelle réglementation sur la taxe de la plus-value foncière."

M. Patrick Domon, président : "Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ?

M. Patrick Domon, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Patrick Domon, président : "Nous allons passer maintenant en revue le règlement article par article."

...Aucun membre n'a souhaité intervenir sur les articles...

Au vote, le Règlement sur la taxe de plus-value foncière est accepté à l'unanimité.

7. Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a : décision

Rapport du Conseil municipal :

Que cela soit pour une courte halte, une excursion ou un séjour professionnel, le vallon de Saint-Imier recèle de découvertes prodigieuses en toute saison. Ces atouts, il faut désormais les mettre en commun et les combiner, afin de poser les bases fortes d'une vision volontariste en matière de développement touristique.

Le Conseil municipal a recensé les réalisations régionales les plus récentes qui constituent les fondements sur lesquels s'appuyer pour soutenir cette dynamique positive. L'offre existe. La demande est là également, mais encore faut-il pouvoir la satisfaire dans le domaine de l'hébergement.

Parmi les atouts touristiques du Vallon, sans prétendre à l'exhaustivité, nous citerons notamment l'ouverture en 2017 du nouveau Centre d'accueil CHEZ Camille Bloch, le Musée Longines, la Fromagerie de démonstration Spielhofer ou encore le Musée de Saint-Imier en pleine phase de développement. Ces infrastructures attirent déjà un nombreux public.

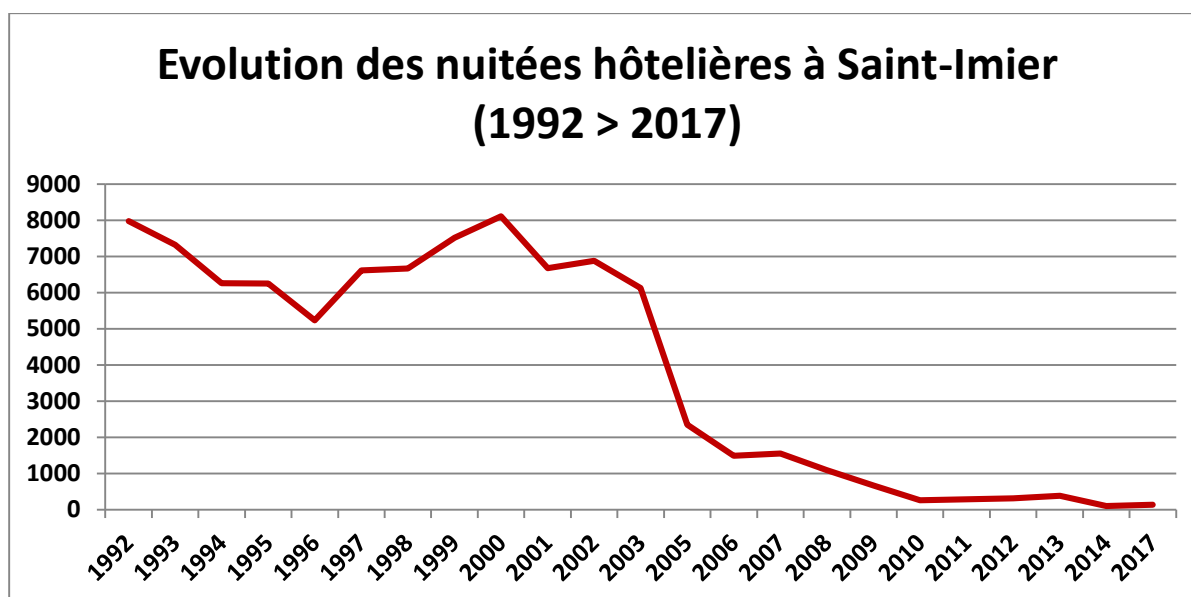
Sur le versant sud du Vallon, la Maison Chasseral – Les Savagnières constitue la porte d'entrée du massif intact du Chasseral et de son Parc régional. Elle sert également de vitrine à la plus grande station de sports d'hiver de l'Arc jurassien.

Sur la Montagne du droit, l'ouverture au printemps 2016 du nouveau pavillon de la Société Mont-Soleil sert de point de départ aux nombreux visiteurs de l'Espace découverte Energie (centrales solaire et éoliennes, observatoire astronomique). Cet espace a d'ailleurs été reconnu l'année dernière comme Centre de compétences d'importance cantonale par le Gouvernement bernois.

En bref, le vallon de Saint-Imier, en plus d'avoir vu naître parmi les plus grandes marques horlogères (Longines, Tag-Heuer, Blancpain, Chopard, Breitling, etc.) peut se targuer aujourd'hui de réunir sur quelques kilomètres l'ensemble des symboles forts de notre pays.

Le constat est donc clair : le Haut-Vallon est attrayant et dynamique. La demande en nuitées hôtelières est indéniable avec plusieurs centaines de milliers de visiteurs chaque année. Mais pour l'instant, faute d'une offre suffisante, la plupart des voyageurs doivent se loger dans les villes avoisinantes.

Cette situation provoque, en termes d'économie présente, la fuite d'importants flux financiers à l'extérieur du Jura bernois. Même s'il est vrai que les nuitées ont chuté de manière conséquente depuis les années 2000, une étude réalisée par un bureau spécialisé a permis de mettre en évidence qu'un intérêt pour un hôtel de standing international de 30 à 40 chambres existe bel et bien dans le Vallon, que ce soit de la part des entreprises implantées dans la région ou des visiteurs.



Sources : Jura bernois Tourisme

Le Conseil municipal s'est donc naturellement fixé comme objectif la concrétisation d'un projet hôtelier à Saint-Imier en collaboration étroite avec Jura bernois Tourisme et les différents partenaires locaux. Etoffer l'offre touristique, et par conséquent la durée des séjours dans le Jura bernois, en proposant une quarantaine de lits (capacité d'accueil d'un autocar) constitue pour les autorités imériennes un point important du programme de législature 2019-2022 et renforce le rôle central de Saint-Imier dans la prochaine conception directrice du tourisme pour la région.

Depuis 2014 déjà, la ville de Saint-Imier s'active afin de stimuler et d'accompagner la création d'une nouvelle offre hôtelière de qualité et d'une certaine dimension dans la commune. Après de nombreuses démarches et plusieurs échecs, des investisseurs se sont déclarés prêts à relever ce défi fin 2016 déjà !

Il s'agit du Delémontain Luc Chételat, administrateur du site de Delémont de la Haute école de gestion Arc, et de Paul Dubrulle, cofondateur du groupe hôtelier Accor, domicilié à Genève. Ils se sont rencontrés en 2006, lorsque l'homme d'affaires français, affectionnant tout particulièrement les routes de l'Arc jurassien lors de ses virées à vélo, s'est approché de M. Chételat afin de construire ensemble en 2011 leur premier hôtel Ibis de 78 chambres dans la capitale jurassienne.

Ils ont approché la commune de Saint-Imier, la forte demande de nuitées de la ville et l'offre insuffisante de chambres les ayant convaincus de la nécessité d'y implanter un nouveau type d'établissement hôtelier.

Initialement, il était prévu que le nouvel hôtel prenne place sur le Plateau-de-la-Gare. La friche CFF convoitée représentait un lieu tout désigné pour une requalification urbaine et un développement vers l'intérieur du tissu bâti.

Toutes les démarches ont été entreprises dans ce sens. La Municipalité a consenti à céder une partie de la route, non sans l'avoir désaffectée auparavant afin de la rendre constructible. Les promoteurs du projet, de leur côté, ont engagé des frais importants pour l'élaboration du projet, s'engageant fermement auprès de différents corps de métier en prévision de la construction.

De nombreuses étapes ont été franchies au cours des trois dernières années en concertation avec les différentes instances politiques et administratives ainsi que les CFF : libération de la parcelle, études ORNI, étude sur les vibrations ferroviaires, procédure d'achat publique,

procédure de permis de construire, etc. Or, le projet s'est malheureusement heurté à un écueil très important et inattendu durant la phase du permis de construire. Les différents sondages entrepris en vue de la construction ont révélé une pollution très importante et inconnue jusqu'ici. Le site n'était en effet pas répertorié jusque-là à l'Office cantonal des eaux et des déchets (OED) comme étant pollué.

Dès lors, l'OED et l'Office fédéral des transports (OFT) ont exigé que des investigations poussées soient menées et qu'un projet d'assainissement soit établi avant l'octroi du permis de construire. La durée nécessaire pour ces deux étapes est estimée au minimum à trois ans.

Compte tenu des démarches entreprises et des importants coûts engagés par les promoteurs depuis 2016, ce délai est trop long pour permettre au projet hôtelier de se concrétiser. Il serait vraiment regrettable et dommageable pour Saint-Imier et pour la région de voir le projet d'hôtel s'évaporer après tant d'efforts.

La Municipalité a par conséquent accompagné les promoteurs de manière déterminée. Elle a étudié avec les porteurs du projet les différentes solutions possibles, afin de leur permettre d'adapter leur programme initial et de le mettre en place sur un autre terrain.

Une condition impérative des promoteurs consiste en la localisation du projet à proximité de la gare CFF de Saint-Imier (niveau 1) et donc à proximité immédiate d'une importante offre de transports publics par train et par bus.

Le projet est ainsi parfaitement en phase avec la tendance actuelle qui veut que la construction de nouveaux hôtels se fasse à proximité immédiate des gares et sans parking. Cette manière de procéder incite les clients à utiliser les transports publics. Elle permet par ailleurs de rationaliser l'utilisation des places de parc déjà disponibles dans les alentours.

Les statistiques livrées ces deux dernières années par des hôtels similaires démontrent clairement une forte régression du nombre de clients utilisant un véhicule. Il en découle que très peu de clients du futur hôtel de Saint-Imier utiliseront leur voiture ; l'offre en places de stationnement du parking P+R des CFF devrait ainsi largement satisfaire les besoins.

Par souci d'économie du sol notamment, il semble judicieux d'envisager une complémentarité d'usage entre le projet hôtelier et le P+R des CFF, peu ou pas occupé en soirée et durant la nuit.

Suite à la déconvenue enregistrée en raison de l'état pollué du terrain initialement convoité, et d'entente avec les promoteurs, trois sites de remplacement ont été retenus dans un premier temps. Ils ont été évalués sous l'angle de leur adéquation avec le projet hôtelier et des mesures d'aménagement nécessaires à la concrétisation du projet.

Sur les trois sites évalués, deux n'ont pu être retenus en raison d'une non-disponibilité du terrain ou de contraintes rendant le projet irréalisable dans un horizon temps acceptable par les promoteurs.

L'analyse comparative des avantages et inconvénients des sites potentiels ainsi que la position claire des propriétaires fonciers ont ainsi conduit logiquement la Municipalité à retenir le site de l'actuel jardin public de la Rue du Vallon. En effet, malgré l'utilisation actuelle de cette parcelle, elle concentre un maximum d'avantages et constitue surtout **la seule** alternative possible permettant d'accueillir le programme hôtelier (topographie favorable, proximité avec la gare, bonne accessibilité pour tous les modes de transport, etc.).

Dans cette perspective, le Conseil municipal a envisagé de modifier l'affectation de la parcelle 289, actuellement colloquée en ZUP J 1, pour la placer en zone mixte 1 C3a déjà affectée à la parcelle CFF limitrophe 1841. Cette modification rendrait ainsi possible la construction d'un

hôtel sur une parcelle consacrée à l'espace public. En outre, les CFF sont également favorables à céder une partie de leur parcelle 1841.

Pour le Conseil municipal, cette modification soustrait un terrain actuellement affecté en ZUP J 1 et dévolu à un parc public et à une volière à l'abandon au profit d'une zone mixte 1 C3a sur laquelle devrait prendre place un hôtel qui, lui aussi, revêt un intérêt public prépondérant. En outre, le parc public est d'ores et déjà partiellement situé sur une zone C3a sur la partie de la parcelle CFF 1841 (domaine ferroviaire affecté en C3a).

La démonstration de l'intérêt public est également étayée par la région, à travers notamment les soutiens de Jura bernois.Bienne (Jb.B), de Jura bernois Tourisme, de la Chambre d'économie publique du Jura bernois, de la Promotion économique bernoise et de nombreux autres acteurs des milieux économiques, culturels et touristiques.

Le remplacement d'un parc public par un projet hôtelier ne doit toutefois pas être vu comme une amputation d'un espace récréatif qui ne servirait que les intérêts du projet hôtelier. Il n'en est rien, bien au contraire.

Le Conseil municipal a reconnu que l'amélioration des capacités d'accueil dans la région, et particulièrement à Saint-Imier, revêt une importance toute particulière et relève aussi de l'intérêt général. Il a également veillé à faire inscrire dans son programme de législature le projet de construction d'un hôtel comme un objectif prioritaire.

En outre, l'emprise au sol du projet fait actuellement l'objet d'une procédure qualifiée mise en place afin de garantir un projet de qualité, bien intégré dans son environnement et qui tient compte des différentes fonctions que pourrait revêtir cette parcelle. Une partie significative de son aménagement restera ainsi consacrée à l'espace public.

Nous sommes donc bien là en présence de deux objets (un parc public et un hôtel avec un espace public) qui, s'ils s'opposent partiellement sur le même bien-fonds, relèvent tous deux de l'intérêt général.

En outre, le parc public du Vallon pose depuis plusieurs années des problèmes récurrents d'incivilités au voisinage, particulièrement en soirée. Finalement, la proximité immédiate d'un autre parc public au sud de la Salle de spectacles (de l'autre côté de la route !), sur le bien-fonds 59, fait en quelque sorte doublon avec le jardin public concerné par le projet hôtelier.

L'aménagement du parc public sur le bien-fonds 59 sera par ailleurs complété et revu en complémentarité avec l'espace public qui sera aménagé sur les BF 289/1841, afin de servir une large frange de la population, de répondre à ses besoins et d'améliorer la situation pour le voisinage.

La mutualisation des espaces verts entre les clients de l'hôtel et les utilisateurs du jardin public aboutira à une opération win-win-win ; l'hôtel disposera d'un dégagement important pour l'agrément de ses clients, alors que les habitants de Saint-Imier seront en mesure de profiter des services offerts par l'hôtel (bar, terrasse, WC, informations touristiques, etc.). Quant à la Municipalité, elle pourra se targuer de proposer un accueil hôtelier de qualité.

Le Conseil municipal a donc procédé à une véritable pesée des intérêts. Les terrains au centre-ville et à proximité de la gare ne sont pas légion. Après avoir passé en revue l'ensemble des terrains potentiels, aucun ne répond au programme des promoteurs ou n'est disponible à la vente, à l'exception des bien-fonds 289, propriété de la Municipalité, et 1841, propriété des CFF.

La démonstration est ainsi faite que l'intérêt général n'est pas préterité et que la population imérienne ne sera aucunement lésée par ce changement d'affectation (ZUP J 1 -> zone mixte 1 C3a).

Avant d'initier la procédure de modification d'affectation, la Municipalité a toutefois pris contact avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), afin d'envisager la voie la plus appropriée pour mener à chef ce projet.

Dans un courrier du 12 août 2020, l'OACOT a recommandé au Conseil municipal de mener à bien le changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a via la procédure ordinaire. Le Conseil municipal s'est donc exécuté dans ce sens et a lancé la phase d'information et participation du 14 août au 14 septembre 2020.

Durant cette phase, seule une poignée de personnes est venue consulter les documents déposés. Trois personnes ont formellement pris position par écrit.

Le Conseil municipal a porté à la connaissance de l'OACOT les retours reçus durant la phase d'information et participation dans un rapport en prévision de son examen préalable.

Dans un courrier du 7 janvier 2021, l'OACOT a rendu un rapport favorable au changement d'affectation envisagé, saluant la volonté de densifier le territoire déjà bâti et estimant notamment que le projet ne remet pas en cause la stabilité des plans. Il constate en outre que ce changement est compatible avec les objectifs de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS. Le rapport d'examen préalable figure en annexe.

Conformément à l'article 60 de la Loi cantonale sur les constructions du 9 juin 1985, la Commune municipale de Saint-Imier a déposé publiquement le projet de changement d'affectation de la ZUP J 1 vers la zone mixte 1 C3a du 15 janvier au 15 février 2021. Une seule opposition a été formulée dans le délai légal. Elle est signée par deux personnes au nom d'un collectif. Elles estiment que le jardin public de la Rue du Vallon est le seul espace qui reste au centre de Saint-Imier en tant qu'espace vert. Les signataires demandent dès lors au Conseil municipal de sauvegarder ce bien public comme espace vert, de jeux et de détente.

Une séance de conciliation a été mise sur pied par le Service urbanisme et mobilité en date du 22 février 2021, à l'issue de laquelle il a été convenu que les signataires informeraient la Municipalité du maintien ou du retrait de leur opposition d'ici au 5 mars 2021. Le Conseil de ville sera donc informé au plus vite, mais au plus tard lors de sa séance du 11 mars 2021 de l'issue de la procédure de conciliation.

Une fois la décision du Conseil de ville sanctionnée et dès l'expiration du délai de recours, les plans et prescriptions devront encore être remis à l'OACOT (art. 120, al. 1 OC) pour approbation.

Sur préavis unanimes de la Commission urbanisme et mobilité et de la Commission des bâtiments et infrastructures sportives, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le changement d'affectation de la ZUP J1 en zone mixte 1 C3a.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Bastardoz, PLR : "La fraction PLR a étudié le règlement concernant le changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a de la parcelle 289 pour permettre la construction d'un hôtel en lieu et place d'un jardin public. La fraction PLR en est arrivée à la conclusion que la construction d'un hôtel est nécessaire à Saint-Imier même si notre commune est plutôt un lieu de tourisme d'un jour. Il est pourtant dommage que cette construction se fasse au détriment d'un jardin public très fréquenté par la population. Quant aux problèmes récurrents

d'incivilités dans le voisinage et particulièrement en soirée décrits dans le rapport, ils se sont maintenant déplacés de l'autre côté de la route dans le jardin public qui fait selon le Conseil municipal doublon avec celui concerné. J'invite le Conseil municipal après la séance à venir s'asseoir sur les bancs, se balancer, se laisser glisser sur le toboggan de l'espace public situé au sud de notre salle. Ils verront bien qu'à part s'asseoir sur une boule ou un piquet inox il n'y a pas de doublon par rapport à l'autre. Ce n'est pas tout à fait la même chose. L'hôtel de 46 chambres amènera quoi qu'en dise le Conseil municipal certainement plus de clients en voiture qu'en train. Selon les promoteurs, l'offre environnante comprend les places P+R (26 places payantes + 1 handicapée) et les places de stationnement public permettront amplement de couvrir le besoin en stationnement des clients de l'hôtel. L'hôtel devra également disposer d'une ou deux places "dépose minute" proche de son entrée afin de faciliter un maximum l'arrivée des personnes à mobilité réduite ou d'éviter des problèmes de circulation. La Rue du Vallon qui est toujours en zone blanche et qui sert de places de stationnement aux employés du SASDOVAL, de la BCBE, aux étudiants et aux personnes qui vont travailler en train est déjà maintenant un grand problème pour les habitants de la région et aussi pour les utilisateurs de la Salle de spectacles. Alors avec les clients de l'hôtel pour les deux places "dépose minute" supplémentaires je vous laisse imaginer. D'autant plus que les utilisateurs du complexe hôtelier s'il y a moyen de parquer gratuitement à la Rue du Vallon ne vont certainement pas aller payer au P+R. De plus, je vous rappelle que cette rue est en mesures hivernales et je me réjouis de voir nos policiers amener des contraventions à la réception de l'hôtel. J'adresse une question à la conseillère municipale en charge de l'urbanisme :

- La zone mixte 1 C3a correspond bien à un bâtiment qui à 3 étages et 4 niveaux ?"

Mme Jessica Haenni, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "Oui."

M. Michel Bastardoz, PLR : "C'est sûr ?"

Mme Jessica Haenni, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "Oui."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Que les gens sachent un peu."

M. Michel Bastardoz, PLR : "La fraction PLR accepte ce changement d'affectation, mais souhaite que le problème du jardin public, et celui des places de parc, trouve une solution."

Mme Danika Perret, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil municipal concernant le changement d'affectation de la zone accueillant actuellement le parc public de la Rue du Vallon, ceci afin de permettre la réalisation d'un projet hôtelier novateur à Saint-Imier. Nous sommes largement convaincus de la plus-value que constitue l'implantation d'une offre hôtelière proche de la gare, tant sur le plan touristique et économique que sur celui d'une mobilité plus durable pour notre commune. Nous avons également bien conscience que nos représentants ont cherché plusieurs solutions pouvant répondre aux attentes et investissements du promoteur et que la parcelle étant actuellement occupée par le parc public représente la seule option possible. Il n'y a plus de plan B en cas d'échec de ce projet. La perte d'un espace vert au sein de notre Municipalité a suscité de l'émotion, qu'il ne faut pas ignorer. Toutefois, les garanties données par le Conseil municipal nous semblent un compromis acceptable et équilibré. En effet, le projet donne l'assurance de maintenir un espace vert et ouvert au profit des habitants de la commune tout en améliorant même les possibilités offertes à notre population. En outre, nous sommes persuadés que la procédure qualifiée actuellement en cours saura tenir compte des intérêts multiples exprimés, que ce soit au niveau de la biodiversité, de l'affectation, de l'aménagement du territoire ou encore de l'intégration dans le site. Compte tenu de ce qui précède la fraction ARC approuve avec enthousiasme le changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a."

Mme Joëlle Hällér, sans parti : "Je suis d'accord avec ce changement. Il nous faut absolument un hôtel à Saint-Imier."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous sommes consultés ce soir en vue de modifier le Règlement municipal de l'affectation du sol et des constructions (RAC) et il s'agit notamment de changer d'affectation pour la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a. Plus clairement, il s'agit de faire les modifications pour qu'un hôtel puisse être installé sur le jardin public actuel situé à l'ouest de la gare. Tout le monde est d'accord, il nous faut un hôtel à Saint-Imier et c'est la seule parcelle qui reste dans la zone de la gare. Nous avons reçu hier un complément d'information et un argumentaire de la commune suite à la pétition des citoyennes et citoyens qui ne voient pas du tout d'un bon œil la disparition du jardin public. Cette opposition est tout à fait recevable car elle est légitime. Dans l'argumentaire qui nous a été transmis hier par la commune, il est proposé des arrangements pour avoir encore une partie de jardin public sur l'avant de l'hôtel et une autre partie sur la parcelle au sud de la Salle de spectacles. Cette solution n'est pas idéale car il y a la route entre les deux. D'autre part, pour des parents qui fréquentent le jardin public et qui auraient un enfant dans une partie et un enfant dans une autre, cela va poser des gros problèmes. En résumé, nous sommes pour le changement d'affectation de la zone afin de pouvoir y implanter un possible hôtel mais cela sous réserve qu'une solution soit trouvée pour un jardin public au moins comparable à l'actuel et avec toute la sécurité possible pour les enfants."

M. Patrick Domon, président : "Bien. Nous allons passer..."

M. Patrick Domon, président : "Ah ! oui M. Michel Ruchonnet, PS, je pensais que vous aviez fini. Pardon."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Est-ce que l'on pourrait introduire dans le vote non pas uniquement cette question de zone, mais aussi les réticences émises par rapport au jardin public ? Je pense que ceci devrait figurer dans l'intitulé du vote."

M. Patrick Tanner, maire : "Pour rassurer M. Michel Ruchonnet, PS, dans les engagements pris par le Conseil municipal, sa prise de position fait office de garantie. Si ce jardin ne devait pas pouvoir être réalisé pour une raison x ou y, il est évident que l'on pourrait considérer cet événement comme un changement des faits, et une potentielle tromperie. Vous avez par cette prise de position la garantie du Conseil municipal. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de formuler ceci dans le titre."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci M. le maire pour cette précision qui reste inscrite dans le marbre. On peut faire un vote normal. Ce que vous venez de dire est important."

M. Patrick Domon, président : "Bien, ceci figurera au procès-verbal."

M. Patrick Domon, président : "Nous pouvons passer au vote."

Au vote la modification du Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a est accepté à l'unanimité.

8. Rapport intermédiaire de la motion « Pour la création d'un poste de travailleur(se) social(e) hors murs », déposée le 3 septembre 2020 par la fraction socialiste (PS) : information

Rapport du Conseil municipal :

A la demande de la commission temporaire « Pour la création d'un poste de travailleur(se) social(e) hors murs » et conformément à l'art. 3 al. 7 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, nous vous remettons en annexe le rapport intermédiaire de la commission pour information.

Ouverture de la discussion :

Mme Morgane Bussian, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport intermédiaire de la motion "Pour la création d'un poste de travailleur(se) social(e) hors murs". Ce poste étant nécessaire pour notre commune, nous espérons que la commission temporaire pourra nous remettre son rapport final avant le début des vacances d'été, comme elle l'a mentionné dans son rapport intermédiaire. Nous validons bien évidemment la poursuite de l'étude et profitons de l'occasion pour remercier tous les membres pour leur engagement et le travail effectué jusqu'à présent."

M. Michel Ruchonnet, PS : "C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance du rapport intermédiaire de la commission "Pour la création d'un poste de travailleur social hors-murs" suite à notre motion du 3 septembre 2020. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux axes de travail et ceux-là nous paraissent tout à fait pertinents. Nous remercions d'ailleurs la commission pour ce gros travail. C'est avec plaisir que nous prendrons connaissance du rapport final avec la proposition concrète et cela encore avant les vacances d'été puisqu'il s'agit d'un sujet urgent."

M. Yann Doutaz, PLR : "La fraction PLR se réjouit de l'avancement du travail effectué par la commission temporaire et remercie tous les commissaires de cette commission."

M. Patrick Domon, président : "Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ?"

M. Patrick Domon, président : "Cela ne semble pas être le cas. Merci à la commission temporaire pour le travail réalisé, et pour la suite."

9. Nomination d'un membre au sein de la commission urbanisme et mobilité, en remplacement de M. Philippe Garraux, démissionnaire au 31.12.2020

Mme Josepha Chiesa, ARC : "La fraction ARC a le grand plaisir de proposer la candidature de M. Ugo Boillat, ARC, en remplacement de M. Philippe Garraux."

Au vote, M. Ugo Boillat, ARC, est nommé à unanimité, moins l'intéressé.

10. Nomination de deux membres au sein de la commission de la jeunesse, en remplacement de Mme Danika Perret et de M. Gérald Bassard, démissionnaires

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous proposons M. Vincent Scheidegger. M. Gérald Bassard ayant quitté Saint-Imier, il habite désormais à Corgémont, suite aux incivilités."

M. Ugo Boillat, ARC, propose Mme Morgane Burgener, ARC.

Au vote, M. Vincent Scheidegger, PS, et Mme Morgane Burgener, ARC, sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressée.

11. Nomination d'un membre au sein de la commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral », en remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire au 31.12.2020

Mme Morgane Burgener, ARC, propose Mme Edanur Bilir.

Au vote, Mme Edanur Bilir est nommée à l'unanimité.

12. Nomination d'un membre au sein de la commission spéciale « Maison de la Musique », en remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire au 31.12.2020

Mme Josepha Chiesa, ARC : "La fraction ARC a le grand plaisir de proposer la candidature de Mme Morgane Burgener, ARC, en remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche."

M. Patrick Domon, président : "Oui M. Michel Ruchonnet, PS."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous aurions besoin de quelques précisions de la part de M. le maire. Puisque le projet "Maison de la Musique" a été abandonné, comment se fait-il que la commission soit toujours valide ? Ou alors vous faites référence à la commission paritaire que vous nous aviez imposée et que nous avons acceptée de bonne grâce ? Cette commission paritaire visait à contrôler l'utilisation du crédit d'étude par l'Association "Maison de la Musique". Et enfin qu'en est-il du crédit ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Effectivement, il est fait référence à la commission paritaire composée de trois membres de l'Exécutif et trois membres du Législatif, qui avait été constituée pour suivre l'évolution du projet."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Attendez, pour que l'on comprenne bien. C'est de la commission paritaire que vous parlez là ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Oui, c'est la paritaire dont on parle ici. Et puis si cette commission n'a pas encore été réunie et dissoute, c'est tout simplement parce qu'il était prévu dans un des points du cahier des tâches que cette commission se poserait un certain nombre de questions si le projet ne devait pas aboutir pour refaire une proposition au Conseil municipal et peut-être au Conseil de ville. J'attendais la nomination de ce soir pour convoquer cette séance et pour faire le point. Quant au crédit, celui-ci sera clôturé, et vous validerez la clôture de ce crédit à CHF 0.-, lors du Conseil de ville de juin, sauf erreur, avec les comptes."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci M. le maire."

M. Patrick Tanner, maire : "Je vous en prie."

M. Patrick Domon, président : "C'est bon M. Michel Ruchonnet, PS, vous avez eu la réponse ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Parfait."

Au vote, Mme Morgane Burgener, ARC, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

13. Traitement de la motion urgente « Actualisations du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier » de la fraction libérale-radical (PLR), réceptionnée par la chancellerie municipale le 16 février 2021 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 16 février 2021, la fraction libérale-radical (PLR) a fait parvenir à la chancellerie une motion urgente intitulée « Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier ». Conformément à l'art. 3 al. 6 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, « *en cas d'objet urgent, une motion peut être déposée 15 jours avant la séance du Conseil de ville à la chancellerie. Elle sera envoyée à tous les conseillers de ville avec la convocation du Conseil de ville. Le Conseil municipal devra proposer son acceptation ou son refus lors de cette séance. Le Conseil de ville vote son traitement* ».

Il appartient ainsi au Conseil municipal de donner son avis et de proposer l'entrée en matière sur la motion ou son refus avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

L'Exécutif communal tient en préambule à préciser qu'il n'appartient pas au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité ou non pour le Conseil de ville de modifier sa propre réglementation.

A la suite du refus de la fusion des communes et conformément à ses engagements, le Conseil municipal tient à relever qu'il a récemment initié le travail de rédaction d'un nouveau Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune municipale de Saint-Imier. L'origine de cette initiative législative repose notamment sur la correction des délais de dépôt des listes en prévision des élections 2022 (courrier adressé aux fractions politiques le 2 mars 2018) tout en profitant d'actualiser le texte par rapport aux dernières nouveautés législatives.

Compte tenu des liens étroits entre ce règlement et celui du Conseil de ville, il paraît important à l'Exécutif de lier le traitement de ces deux projets législatifs devant le Conseil de ville, afin d'éviter toute incohérence et contradiction. En cas d'acceptation de la motion, le Conseil municipal propose par conséquent de soumettre son projet de nouvelle réglementation concernant les élections et votations aux urnes à la commission temporaire avec la charge de vérifier la compatibilité entre les deux textes et d'établir au besoin des recommandations d'amendement au Conseil de ville.

Afin de respecter les différentes échéances en prévision des prochaines élections, le Conseil municipal prévoyait de soumettre la nouvelle réglementation au Corps électoral le 28 novembre 2021. Un tel échéancier implique que le Conseil de ville soit saisi de ces objets au plus tard dans sa séance du 29 septembre 2021.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal est favorable à l'entrée en matière sur la motion. Il suggère de confier son traitement à une commission temporaire composée de cinq membres représentant le Législatif imérien, conformément aux souhaits exprimés par les motionnaires.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Domon, président : "Vous avez reçu le texte de la motion urgence, il ne me semble pas nécessaire d'en refaire lecture. J'ouvre la discussion."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "La fraction ARC ne voit pas d'objection à cette motion. C'est volontiers qu'elle participera aux réflexions concernant l'actualisation du Règlement du Conseil de ville, tout en prenant en compte le travail récemment initié par le Conseil municipal d'un nouveau Règlement concernant les élections et votations de la commune, ces règlements étant étroitement liés."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance avec intérêt de la motion urgente du PLR quant à une possible actualisation du "Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier". Comme nous l'avons déjà présenté en 2012, un remaniement du règlement nous semble évident. Nous avons toutefois noté que l'actualisation d'un tel règlement doit se faire sous l'égide de personnes compétentes. C'est pourquoi, nous insistons sur le fait que chaque fraction devra réfléchir aux personnes qui siégeront dans cette commission. De surcroît, nous pensons que M. Corentin Jeanneret serait le plus à même à siéger au sein de la commission, comme représentant du Conseil municipal, au vu de ses compétences juridiques. La fraction socialiste approuve donc cette motion urgente."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal a estimé que la modification du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier était une affaire du Conseil de ville. Raison pour laquelle il n'a pas proposé de représentant de l'Exécutif. Si votre volonté s'est d'avoir la présence d'un conseiller municipal, il s'agirait de faire une proposition concrète de composition pour que vous puissiez statuer, et que l'on puisse désigner quelqu'un lors d'un prochain Conseil municipal. Souhaitez-vous une commission à 5 + 1, ou 5 membres y compris le représentant du Conseil municipal, ou 5 membres sans représentant de l'Exécutif ? Nous respecterons évidemment ce qui sera voté."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "5 membres du Conseil de ville, plus 1 membre du Conseil municipal."

M. Patrick Domon, président : "Donc : 5 + 1."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Oui."

M. Samuel da Silva, vice-président : "Juste une question. Est-ce que c'est le Conseil municipal qui décidera en dernier lieu de qui représentera celui-ci dans cette commission temporaire ad hoc ? Ou on respecte la demande formulée ce soir dans ce Conseil de ville ?"

M. Patrick Tanner, maire : "En général c'est l'Exécutif communal qui décide du représentant qu'il délègue dans une commission. Nous tenons compte de l'avis exprimé par le Conseil de ville, mais c'est le Conseil municipal qui décide de sa délégation."

M. Patrick Domon, président : "Bien, nous allons passer au vote. Tout d'abord, nous allons nous prononcer sur la proposition du Parti socialiste, puis sur la motion."

M. Patrick Domon, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent que la commission temporaire soit composée de 5 membres du Législatif, plus 1 membre de l'Exécutif sont priés de se lever."

Au vote, la composition de la commission temporaire est acceptée par 20 voix pour, 0 voix contre. Il y a 6 abstentions.

Au vote, la motion est acceptée à l'unanimité.

M. Patrick Domon, président : "Très bien, les membres seront nommés lors de notre prochaine séance."

14. Motions et interpellations

M. Patrick Domon, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux motions et interpellations."

M. Patrick Domon, président : "Bien, il semble ne pas y avoir de réponse."

M. Patrick Domon, président : "Nous pouvons donc passer aux nouvelles motions et interpellations. Je n'ai pas reçu de motion. Par contre, j'ai reçu sur le bureau du Conseil de ville une interpellation. Je donne la parole."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Interpellation intitulée : « Hôtellerie régionale, recherche de partenariat ». Comme vous l'avez appris dans la presse ces dernières années, l'hôtel-restaurant du Vert-Bois à Mont-Crosin est à vendre. Sans trahir de secret, j'ai participé très dernièrement à la Commission économie et tourisme du CJB en tant que membre et la problématique de cet hôtel a été abordée de manière assez complète. La problématique est soutenue par Jb-Tourisme par son directeur Guillaume Davot ainsi que par d'autres instances de la région. Cet hôtel est idéalement placé sur des activités qui font honneur à notre région et il devrait y avoir une clientèle. Cet hôtel étant situé à 10 minutes à peine de Saint-Imier, nous nous posons la question quant à instaurer un partenariat avec notamment Jb-Tourisme pour faire vivre cet hôtel. Cela permettrait à Saint-Imier d'offrir des lits supplémentaires (en complément du possible futur hôtel situé près de la gare) et ainsi une offre diversifiée. Il y a les rats des champs et les rats de ville. On aura ceux de la montagne et ceux de la gare. Les offices régionaux souhaitent et attendent ce partenariat. Nous demandons donc au Conseil municipal de bien vouloir étudier la possibilité d'un partenariat pour la gestion de l'hôtel du Vert-Bois. Nous vous en remercions par avance et ferons tout pour vous aider à faire aboutir ce projet."

M. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme : "Je vous remercie pour cette interpellation. J'en prends note. Je vais vous apporter une réponse ultérieurement."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous pouvons passer au point suivant."

15. Petites questions

M. Patrick Domon, président : "J'ai reçu quatre petites questions. Je vais donner la parole."

M. Patrick Domon, président : "Ah ! oui, excusez. D'abord les réponses du Conseil municipal."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "J'ai une réponse à amener à M. Christian Tharin, PLR, concernant sa petite question intitulée : Chantier Rue de la Fourchaux.

- Tout d'abord vous dire que :

La gestion du fonctionnement et des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont basés sur le Plan général d'alimentation en eau (PGA). Celui de Saint-Imier a été révisé avant le lancement de la réalisation de la nouvelle adduction d'eau des Sauges et validé par l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne en février 2014. Dans ce concept, la création d'une nouvelle zone de plus haute pression (1.5 bar de plus) dans le secteur de l'Hôpital était planifiée, afin d'assurer une meilleure sécurité d'alimentation et une pression de service plus élevée. Cette zone est délimitée de l'est de la Rue de la Clef, à l'est de la Rue de la Fourchaux par deux chambres de réduction de pression.

- Pour la libération du crédit d'engagement :

Après la rénovation complète en 2012 d'un premier secteur de la conduite d'eau présente à la Rue de la Fourchaux, son changement complet a été soumis au Conseil de ville en 2016. Dans

le message explicatif il était mentionné : "Agées de plus de 60 ans et de diamètre insuffisant pour desservir convenablement le quartier de la Fourchaux, les conduites en fonte grise de 100 mm doivent être renouvelées et leur diamètre augmenté. En effet, alors qu'un premier secteur avait d'ores et déjà été rénové en 2012, plus de 20 fuites ont été dénombrées ces dernières années en amont ou en aval de la conduite concernée. En outre, les travaux devront permettre de raccorder cette dernière à la nouvelle conduite de liaison qui reliera la Rue de la Clef au nouveau réservoir de l'Hôpital (projet EAU-Vallon). Comme à l'habitude, la planification des différentes interventions de renouvellement permettra de bénéficier de synergies non négligeables avec les mesures de modernisation du réseau électrique et de l'éclairage public prévus dans ce quartier et financées par le budget de fonctionnement du Service de l'électricité." Plusieurs projets menés entre 2016 et 2019 ne nous ont pas permis de lancer le projet "Fourchaux" avant le printemps 2020. L'impossibilité d'augmenter la pression dans la conduite en raison de son état rendait délicate l'exploitation du réseau. C'est pour cette raison que la première phase des travaux a débuté immédiatement au printemps 2020. Le but était de renouveler la conduite jusqu'à l'extrémité est du secteur en chantier en 2012. Malgré le confinement le chantier a pu être mené à bien. Les étapes ont été les suivantes :

- Etape 1 : Secteur est (mi-mars – fin mai). Le réseau électrique ne nécessitant pas de modernisation immédiate dans ce secteur, il n'a pas été modifié.
- Etape 2 : Fontenayes, carrefour Rue Champs-de-la-Pierre (de mi-juin à mi-juillet). En plus de la conduite d'eau, le réseau électrique a été modernisé ainsi que l'éclairage public. La totalité du tapis de la chaussée a été refait.
- Etape 3 : carrefour rue Champs-de-la-Pierre – Fourchaux (mi-août à fin octobre 2020). En plus de la conduite d'eau, le réseau électrique a été modernisé ainsi que l'éclairage public. La totalité du tapis de la chaussée et le trottoir sud ont été refaits.

- Concernant le coût des travaux :

Le crédit d'engagement finançant le renouvellement de la conduite d'eau s'est clos fin 2020 avec une dépense de 347'775.34 (sur un montant prévu de 350'000.-) et les budgets de fonctionnement ont permis le financement de l'électricité et des routes.

- Sur quel crédit cela est imputé ?

Sur le crédit d'engagement n°7101.5031.13 (Nouvelle conduite d'eau potable à la Rue de la Fourchaux). Budget de fonctionnement n°8711.3143.05 (Modernisation du réseau électrique). Budget de fonctionnement des routes communales n°6150.3143.00 (Entretien courant des routes).

- Qui a libéré ce crédit ?

Le crédit d'engagement, je vous épargne la relecture des n° de comptes pour l'eau potable, étant de CHF 350'000.-, il a été libéré par le Conseil de ville en date du 16 juin 2016.

- Les rubriques suivantes du budget de fonctionnement 2020.

Nous avons la "modernisation du réseau électrique" et "entretien courant des routes" qui ont été libérés également par le Conseil de ville avec le budget communal en automne 2019.

- Si ce montant est de la compétence de notre Conseil, pourquoi aucun point n'a été mis à l'ordre du jour de notre Conseil et ce même a posteriori ?

Car le crédit a été libéré par le Conseil de ville en juin 2016.

- Si ce montant est pris depuis un crédit déjà ouvert par notre Conseil, pourquoi aucune information nous a été fournie ?

Dès qu'un crédit d'investissement est libéré, le sujet ne revient au Conseil de ville que si un changement d'affectation a lieu ou pour clore le crédit lors des comptes. Ce n'était pas le cas pour le projet Fourchaux.

- Y avait-il un concept de renouvellement prêt au moment de prolonger à plusieurs reprises le chantier ?

Le remplacement complet de la conduite d'eau de la Rue de la Fourchaux – des Fontenayes est déjà mentionné dans la demande de libération du crédit de 2016. La création d'une nouvelle zone de pression est incluse dans le PGA validé par le canton en 2014 après deux ans d'investigations. La stratégie de développement et de modernisation du réseau d'eau est donc établie et tenue à jour par des professionnels. La réalisation pratique du chantier en période de pandémie a bien évidemment été plus complexe en termes d'organisation qu'en temps normal. Ne connaissant pas l'évolution de la situation sanitaire, des phases ont dû être organisées afin de parer à toute éventualité (maladie, quarantaine, périodes de confinement). Grâce à l'engagement remarquable des personnes impliquées et le soutien de l'immense majorité des riverains, que je remercie, le projet a pu être mené à bien. La question du maintien au maximum de l'accès des riverains à leur bien-fonds a également été cruciale dans l'organisation du chantier et explique la mise en œuvre de phases. Des contacts réguliers ont également eu lieu avec le Home la Roseraie et l'Hôpital avant le début de chaque phase pour régler les questions de circulation.

- Concernant le renouvellement de l'éclairage public : vous me demandiez s'il était vrai que le chantier a pris du retard car le câble d'alimentation des lampadaires n'avait pas été commandé ?

Le chantier n'a eu à subir globalement aucun retard que ce soit pour le réseau d'eau ou pour celui de l'électricité. Ce qui est une gageure compte tenu des circonstances et de l'impact du Covid sur les délais de livraison. A titre d'exemple, il fallait compter plus de 16 semaines de délai entre la confirmation de la commande et la livraison des lampes d'éclairage public. Lors des travaux de changement de câbles électriques du réseau, la procédure veut que le câble soit commandé une fois les tubes posés dans le sol, nettoyés et mesurés.

- Vous me demanderez pourquoi ?

Compte tenu du prix des câbles et du cuivre, les pertes seraient trop coûteuses si le câble devait être raccourci une fois tiré. La seule exception à ce principe existe pour les câbles d'éclairage public dont la section est plus petite et qui sont commandés par bobine puis sectionnés en fonction des besoins. Nous avons ce type de câble en stock en permanence.

- Enfin, vous trouviez la communication sur ce chantier à désirer car très peu d'informations fournies par la Municipalité. D'où vos questions :
- Qui s'est occupé de transmettre les informations et par quel canal ?
- Comment cela se passe-t-il pour les autres chantiers, est-ce que le flux d'information est-il meilleur ou non ?
- Si non, quelles mesures le Conseil municipal pense-t-il prendre afin d'améliorer l'information destinée aux riverains des divers chantiers de la commune ?

Le Conseil municipal a fait des communiqués de presse pour chaque phase du chantier. Pour le projet Fourchaux des communiqués ont été publiés le :

- 16 mars,
- le 15 avril,
- le 12 mai,
- le 3 juin,
- le 30 juillet,
- le 21 octobre
- et le 25 novembre

soit sept communiqués de presse.

Les propriétaires riverains (10) de la dernière phase ont été prévenus individuellement par lettre et ont autorisé les travaux sur leur parcelle. Des discussions ont également eu lieu sur place lors du chantier et lors de contacts téléphoniques. Et des contacts réguliers ont eu lieu, comme je vous le disais précédemment avec le Home La Roseraie et l'Hôpital avant le début de chaque phase pour régler les questions de circulation. De ce fait, Il me paraît disproportionné de faire plus d'un communiqué de presse par mois sur un même chantier. Des lettres individuelles ne sont envoyées qu'aux personnes dont les biens-fonds sont directement touchés par les travaux. Et oui, cette manière de faire est appliquée sur tous les chantiers. Enfin, il convient de souligner qu'un chantier reste un chantier et que tout chantier crée malheureusement des nuisances pour les riverains, les usagers de la route et des trottoirs, et ce malgré les efforts des différents intervenants.

Pour terminer, j'aimerais sincèrement remercier, le chef de service ainsi que tous les employés des Services techniques de Saint-Imier, qui ont malgré cette année Covid continué à travailler. Merci à eux."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, pour cette réponse complète."

Mme Jessica Haenni, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "J'ai deux réponses à apporter ce soir. La première : petite question posée le 22 octobre 2020 par M. Patrick Domon, ARC, concernant : Ligne de bus, bilan intermédiaire. La phase pilote de la ligne urbaine de transports publics de Saint-Imier entre dans sa troisième et dernière année. Le taux de couverture de la ligne est apparemment atteint malgré la situation sanitaire de 2020 et le déménagement du ceff SANTÉ-SOCIAL de Sonvilier 3 à Clef 44. A ce sujet, l'office des transports public indique d'ailleurs qu'il est encourageant que le taux de couverture ait été atteint malgré la situation sanitaire. Toutefois, il ne faut pas occulter que, pour le moment, la demande ne justifie pas l'intégration de la ligne dans l'offre de base; en effet, la majeure partie de la demande concerne une seule course le matin, fréquentée principalement par les élèves. Le taux de fréquentation des autres courses est actuellement faible voire insuffisant. En temps normal, le canton se serait retiré du financement au terme de la phase pilote. Cependant, vu le contexte sanitaire, il lui semble approprié de prolonger l'exploitation pilote et/ou d'envisager son développement en intégrant Villeret dans le concept de desserte. Dans cette perspective, nous avons entrepris des démarches avec la commune de Villeret afin d'envisager un développement de l'offre dans notre "agglomération" en mandatant le bureau Dudler Raum-und Verkehrsplanung pour étudier, d'une part, une amélioration de la desserte urbaine avec de meilleures correspondances avec les horaires de train CFF notamment et, d'autre part, l'extension de la ligne en direction de Villeret. Des discussions sont donc en cours avec Villeret, les entreprises de Villeret, le canton et les CJ pour mettre sur pied un horaire et chiffrer les

coûts y afférant. Devront notamment être discutées les questions de répartition des coûts avant de faire l'objet d'un rapport devant le Conseil de ville pour obtenir les fonds nécessaires. J'espère ainsi avoir répondu à la petite question à satisfaction."

M. Patrick Domon, président : "C'est le cas. Merci."

Mme Jessica Haenni, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "J'enchaîne avec la deuxième réponse. Petite question du 10 décembre 2020 posée par M. Vital Carnal, PS, concernant : Ne pourrait-on pas augmenter le nombre de poubelles à Saint-Imier ? Le Département urbanisme et mobilité a fait l'inventaire des poubelles et corbeilles à déchets ainsi que des robidogs (poubelles à crottes de chien) dans la localité. La ville compte quelques 28 poubelles et 31 robidogs qui ont été reportés sur un plan. Le plan peut volontiers être consulté en fin de séance et il sera transmis à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour qu'il puisse le glisser sur la plateforme de partage de documents des membres du Conseil de ville. Cette vision synthétique permet de remarquer que certains endroits sont sous-dotés et que l'offre de poubelles pourrait ainsi être complétée afin de réduire le littering et contribuer ainsi à plus de propreté en ville. Le département va étudier dans quelle mesure il peut, dans le cadre des budgets à sa disposition, agir rapidement afin d'offrir à ses concitoyens des possibilités supplémentaires pour se débarrasser de leurs menus déchets. Si ces possibilités s'offrent au département, les nouvelles poubelles de type requin seront bien entendu privilégiées. Elles sont esthétiquement plus jolies et permettent d'éviter des surcharges sur le dessus. J'espère ainsi avoir répondu à la petite question à satisfaction."

M. Vital Carnal, PS : "Merci pour la réponse."

M. Patrick Tanner, maire : "Je devais encore apporter quelques compléments de réponse à Mme Gisèle Tharin, PLR, concernant sa petite question déposée lors du dernier Conseil de ville et intitulée : Incivilités : engagement à l'essai d'un travailleur social hors murs, résultat. Dans votre petite question, vous demandiez plusieurs renseignements concernant l'engagement d'un travailleur social hors murs mandaté pour une période de trois mois après les événements survenus à l'été 2020. Je vais donc extraire vos questions pour pouvoir vous apporter les réponses souhaitées.

Votre fraction souhaite connaître l'aboutissement de cet engagement qui s'est terminé à la fin novembre 2020 :

Durant ces trois mois, un dialogue a pu être développé avec les jeunes et nous avons reçu plusieurs retours bénéfiques de la part de la population. La situation s'est calmée et des échanges sereins ont pu voir le jour avec les jeunes. Une rencontre entre les jeunes et le Conseil municipal s'est notamment déroulée à la Salle de spectacles le 23 octobre. Un rapport de 24 pages m'a été remis au mois de décembre par M. Neves Kalemba Esteves. Ce document a été partagé au sein de l'Exécutif communal. Etant donné que des noms y figurent, il n'est malheureusement pas possible de le partager publiquement. Le rapport nous rend toutefois attentif que la situation reste très fragile et que le fait de ne plus occuper le terrain et de ne plus maintenir un dialogue permanent avec les jeunes risque d'avoir de nouvelles conséquences dans l'espace public. Malheureusement, le budget de la police ne permet pas de réitérer cette première expérience de trois mois et qui a été estimée salutaire.

En toute transparence, votre fraction souhaite connaître le coût de ce mandat et qui en a pris la décision :

Lors de ma réponse immédiate, je vous ai d'ores et déjà informé que la décision était de ma compétence et que c'est moi-même qui ai pris cette décision, tout en tenant informé naturellement mes collègues de l'Exécutif. Il était nécessaire d'agir vite à la suite des événements de la nuit du 31 juillet au 1^{er} août et des mesures décidées par le Conseil municipal qui en ont découlé. Concernant le coût de ce mandat, celui-ci se monte à

CHF 13'361.80 pour l'engagement des deux travailleurs hors murs pour toute la durée, charges sociales comprises. Une présence était assurée en soirée les jeudis ainsi que les week-ends jusqu'à minuit ou plus tard selon les besoins du moment. Une présence a également été mise en place les dimanches en journée pour des activités sportives. Quant à vos préoccupations mentionnant qu'il y a urgence à ce que des mesures soient rapidement appliquées, je peux vous assurer qu'elles sont pleinement partagées par l'Exécutif communal. Finalement, vous demandiez instamment que votre conseiller municipal responsable du dossier social lab soit pleinement associé et de manière concrète aux démarches en cours, je peux vous confirmer que c'est bien le cas. Cependant, depuis le dernier Conseil de ville, comme vous le savez, M. Gilomen a émis le souhait de quitter son département pour reprendre celui de l'Economie et du tourisme. La représentation au sein de la commission temporaire pour la création d'un poste de travailleur social hors murs est ainsi assurée aujourd'hui par Mme Paula Tanner en tant que cheffe du Département de l'action sociale et représentante du Conseil municipal ainsi que par Mme Jessica Haenni, avec voix consultative, qui a repris la direction du Département urbanisme et mobilité ainsi que le pilotage du projet social lab. J'espère ainsi avoir répondu à vos différentes questions."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci pour ces informations bien précieuses."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse du Conseil municipal, nous pouvons passer aux nouvelles petites questions. J'en ai reçu quatre du PLR. Je donne la parole."

M. Denis Gerber, PLR : "Petite question intitulée : Protection civile. Régulièrement les sirènes son testées dans notre pays pour, entre autres :

- S'assurer de leur bon fonctionnement.
- De rappeler à la population que des dangers potentiels existent.

Et au niveau local ?

Notre fraction souhaite connaître :

- Quel est le plan de protection spécifique à notre localité pour les imériennes et imériens en cas d'accident majeur ?
- Nos citoyens sont-ils informés des directives locales qu'ils doivent suivre ?
Si non quelles sont les mesures prévues pour générer une information précise ?"

Mme Jessica Haenni, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "Je prends note. Je peux déjà vous dire qu'un plan de protection a été rédigé en fin d'année. Je vais l'étudier afin de pouvoir répondre à vos questions lors d'un prochain Conseil de ville."

M. Denis Gerber, PLR : "On attend."

M. Denis Gerber, PLR : "Petite question intitulée : Départ de M. Walter von Kaenel de la direction générale de Longines. Lors de la séance du Conseil de ville du 18 juin 2020 et suite à l'annonce, le matin même, du départ de M. Walter von Kaenel de Longines, M. le maire Patrick Tanner lui a rendu hommage en déclarant notamment "Longines et Saint-Imier ne sauraient se penser l'une sans l'autre. C'est donc aujourd'hui une page de l'histoire des Longines mais aussi de celle de Saint-Imier qui se tourne.". "Le Conseil municipal était conscient que ce jour arriverait et nous y sommes aujourd'hui. Nous ne manquerons pas de marquer le coup en sa présence.". Notre parti par sa fraction souhaite savoir ce qu'il en est de la promesse faite le soir du 18 juin 2020 de remercier dignement comme il se doit une personne qui a fait rayonner le nom de Saint-Imier dans le monde entier et qui s'investit

aujourd'hui encore pour apporter un développement non négligeable à notre Musée. Le PLR Saint-Imier est convaincu que M. Walter von Kaenel mérite beaucoup plus que les quelques lignes figurant dans le procès-verbal de la séance du Conseil de ville du 18 juin 2020. Nos questions sont très simples :

1. Un événement a-t-il eu lieu ?

Si aucun événement tangible de reconnaissance n'a été agendé à ce jour, et nous pouvons comprendre que la situation pandémique n'ait pas contribué à trouver une solution compatible avec les mesures sanitaires, le PLR Saint-Imier souhaite savoir :

2. A quelle date une manifestation est prévue ?

3. Quel en sera le programme ?

La section PLR Saint-Imier suggère :

- Qu'une séance du Conseil de ville 2021 pourrait être un lieu officiel (juin ou septembre) ou alors à l'occasion d'une autre manifestation importante dans notre localité.
- Que M. Walter von Kaenel soit nommé citoyen d'honneur de notre localité.
- Qu'une rue (éventuellement une place du village) lui soit dédiée de son vivant encore ! (Pour précision une rue a été nommée du nom de R. Federer à Bienne)."

M. Patrick Tanner, maire : "Je vous remercie pour votre question. Comme l'a récemment déclaré aux médias le nouveau Président des Longines, Monsieur Matthias Breschan : "Longines est une des plus grandes success story de ces 20 dernières années". Le Conseil municipal est pleinement conscient du rôle déterminant joué par Monsieur Walter von Kaenel dans cette réussite exceptionnelle bénéfique tant à la marque horlogère qu'à notre cité, si étroitement liée à l'histoire de Longines qui fait notre fierté à travers le monde ! L'Exécutif est naturellement très reconnaissant et admiratif du parcours de celui qui fut le patron de la marque au sablier ailé depuis 1988 et surtout de son engagement extraordinaire qui ne peut appeler qu'au respect. Comme déjà annoncé lors d'un précédent Conseil de ville, il est évident que les autorités marqueront officiellement le départ en retraite de Walter en sa présence lors d'un événement que nous espérons très prochain. Malheureusement, comme vous pouvez vous en douter, la situation sanitaire que nous traversons n'a pas encore permis de mettre en œuvre ce moment convivial. Permettez-nous toutefois de réserver les détails de cette rencontre en primeur au principal intéressé. Je suis persuadé que vous comprendrez cette position et je puis vous assurer que nous ferons honneur au chemin qu'il a parcouru depuis 1969 au service de l'horlogerie suisse et plus spécifiquement des montres Longines."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci pour la réponse."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Petite question intitulée : La déchetterie. Suite à plusieurs remarques communiquées concernant des dépôts d'entrepreneurs régionaux en grande quantité de déchets encombrants à la déchetterie et approchée par de nombreux citoyens notre fraction souhaite savoir :

1. Si un règlement actualisé de la déchetterie existe ?

2. Si les entrepreneurs peuvent aller éliminer leurs déchets gratuitement bien que les citoyens payent une taxe d'élimination en cas de travaux privés ?

3. Les entrepreneurs sont-ils facturés lors du dépôt de grandes quantités de déchets ? Quelles sont les règles appliquées ?

4. Maintenant que le projet fusion est passé, où en est-on avec la nouvelle déchetterie ?
5. Est-ce que Saint-Imier représente toujours le Vallon au conseil d'administration de Vadec ?

Mme Jessica Haenni, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "Je vous remercie. Je ne vais pas pouvoir répondre à tout ce soir. Pour le point 4 : nouvelle déchetterie. Il a été attendu de savoir si notre commune allait fusionner. Maintenant que nous connaissons le résultat du vote, nous avons relancé, sauf erreur, il y a 2-3 semaines les communes pour savoir si elles souhaitent s'associer ou non. C'est en cours de discussion. Pour le conseil d'administration de Vadec, nous avons pris la décision au Conseil municipal de faire la rocade entre M. Marcel Gilomen, maintenant chef du Département économie et tourisme, et moi-même nouvellement nommée cheffe du Département urbanisme et mobilité. Mais, comme la commune de Corgémont revendiquait déjà ce poste au sein du conseil d'administration de Vadec la dernière fois, elle l'a obtenu cette fois-ci. Pour les autres questions, je vais vous répondre lors d'un prochain conseil."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Merci pour les premières réponses. Nous restons dans l'attente de la suite."

M. Yann Doutaz, PLR : "Petite question intitulée : Budget et comptes de la campagne Fusion du Copil / Saint-Imier."

- a) Quel était le budget de la campagne menée par le Copil sur Saint-Imier ?
- b) Ce budget a-t-il été respecté ?
- c) Quels sont les postes importants marquant les comptes de cette campagne du OUI ?
- d) Un décompte final peut-il nous être communiqué ?
Si non quand ?

M. Patrick Tanner, maire : "Je vous remercie pour votre question. Je suis en train d'essayer de mettre la main sur les chiffres. Effectivement, le Copil disposait d'un budget qui partait depuis l'étude du projet de regroupement lorsque la procédure concernait encore sept communes. Et, c'est dans ce cadre-là que l'on a obtenu un soutien du canton. Le budget total pour le projet de fusion se montait à CHF 145'000.-. Le financement a été réparti de la manière suivante : canton CHF 60'000.-, Renan CHF 8'145.-, Sonvilier CHF 11'394.-, Saint-Imier CHF 46'665.-, Cormoret CHF 4'365.-, Coutelary CHF 12'294.-. Si ma mémoire est bonne, il s'agissait d'un montant de CHF 9.- par habitant, répartis sur trois ans, à raison de CHF 3.- par habitant par année. A ce jour le total des dépenses se monte à CHF 119'499.09. Il reste à ce jour un disponible de CHF 25'500.- et des factures doivent encore nous parvenir. Le décompte définitif n'est donc pas encore connu mais on peut mentionner que le budget a été totalement respecté. Le solde éventuel sera reversé aux communes selon la même clef de répartition."

M. Yann Doutaz, PLR : "Merci M. le maire pour la réponse."

M. Patrick Tanner, maire : "Excusez, juste préciser un élément important. Ces comptes n'ont pas encore été révisés, donc ce que je viens de vous indiquer est sous réserve de la révision."

16. Divers et imprévu

M. Patrick Domon, président : "J'ai un divers et imprévu du PLR. Je donne la parole."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Soutien aux Sapeurs-pompiers d'Erguël. Suite aux récents événements survenus dans la nuit du 20 février 2021 alors que des hommes et des femmes, membres des sapeurs-pompiers d'Erguël, intervenaient à la Rue du Collège à Saint-Imier afin d'éteindre un conteneur en feu, des inconnus les ont pris pour cible en leur projetant des objets. Ces incivilités qui cette fois sont allées bien trop loin et qui se sont déroulées à l'endroit où il était possible de poser des caméras sont intolérables. Un acte qui une fois de plus ne fait que démontrer qu'une infime partie des jeunes de notre Ville font preuve de non-respect face au "savoir-vivre" mais également face au volontariat de ces hommes et ces femmes pour notre population. Par ces quelques lignes nous souhaitons soutenir de manière indéfectible tous les sapeurs-pompiers qui accomplissent leur mission avec détermination et sans faille, en ayant toujours à l'esprit de sauver, de protéger et de venir en aide à la population."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal s'associe à ce que vient de dire Mme Gisèle Tharin, PLR. Ces actes sont inacceptables. Une enquête est en cours sous l'égide du Ministère public du Jura bernois. Je peux vous dire qu'elle et en bonne voie et avance très bien."

M. Michel Bastardoz, PLR : "J'ai vu que le trottoir à la Rue du Vallon devant le Jardin public a été refait à neuf en fin d'année passée. Ce soir, nous avons voté un crédit pour refaire les réseaux souterrains de la Rue du Vallon, donc ce trottoir va passer à la casse. Je sais que le dessus concerne le Département urbanisme et mobilité, et le dessous le Département de l'équipement, alors si vous pouviez avoir un peu plus de coordination. Je ne sais pas combien cela a coûté, mais enfin, c'est de l'argent que l'on a foutu par les fenêtres."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "M. Michel Bastardoz, PLR, j'en prends note, et nous ferons attention à nous coordonner."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre divers et imprévu, nous allons donc pouvoir mettre un terme à cette séance. Avant cela, je me permets de vous rendre attentifs que notre prochaine séance est prévue un lundi, ceci pour des raisons de compatibilité d'agendas. Merci de votre compréhension. Désolé pour les quelques couacs. Je travaillerai ma concentration et ma vision 180 degrés."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 02.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :